



## Version en construction – Work in progress

1.07.2024

Ce document n'a pas encore été validé et n'engage pas à ce stade le mouvement LES ENGAGES et la section locale forestoise.

Cette version reprend et s'inspire de la Boite à idées du mouvement LES ENGAGES. Nous avons adapté le présent document au contexte Forestois et challenger celui-ci auprès de différentes associations, key opinion leader, commerçants, citoyens de Forest, ...

Ceci est la version complète, nous mettons à disposition une version light qui se concentre sur les 10 lignes de forces, les 50 actions et les propositions concrètes, réalistes et réalisables.

## Objectif proximité !

*Rendre espoir, créer la confiance, dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit, être accessible, à l'écoute mais aussi courageux et déterminé. Les mandataires locaux sont souvent des acteurs de terrain, pragmatiques, qui connaissent leur territoire et leurs concitoyens dans leur diversité. La démocratie locale est le premier rempart contre les populismes et les extrémismes qui gagnent du terrain. Vous êtes fatigués des crises politiques incessantes, des polémiques stériles, des politiciens qui jargonent, des dépenses somptuaires ? Vous ne voulez plus de discours creux mais des actes concrets ? Notre institution communale est au cœur de l'action de proximité. Plus que jamais vous voulez une commune de Forest qui agit, qui vous parle, répond à vos préoccupations, présente sur le terrain, prend des décisions, les met en œuvre. Dès à présent voilà ce que réalisent au quotidien nos mandataires locaux.*

Nos candidats sur la liste communale Les Engagé.e.s Forest / Vorst s'engagent pour une commune en phase avec les préoccupations des citoyens. Les différentes crises traversées par notre pays durant cette mandature ont montré à quel point les communes étaient des maillons essentiels dans le fonctionnement du pays.

Que ce soit pour gérer concrètement la pandémie, les inondations ou la gestion de l'afflux des réfugiés ukrainiens, les communes ont répondu présent. Les enjeux sont énormes pour celles-ci qui gèrent votre cadre de vie au quotidien.

Ecoles fondamentales, maisons médicales, mobilité, tourisme, culture, soutien au commerce, à l'associatif, infrastructures sportives, changement climatique, ... la commune est sur tous les fronts. Pour demain, nous voulons un.e Bourgmestre, des Echevin.ine.s, des Conseiller.ère.s, pleinement investi.e.s pour leur commune.

Dans la présente boîte à idées, vous trouverez une liste d'enjeux auxquelles les candidat.e.s de notre mouvement sont sensibles ainsi que de nombreuses propositions susceptibles d'y répondre. Le document a été réalisé en prenant le temps de rencontrer différents acteurs de l'associatif, des Key opinion leader, des forestois et forestoises, de manière à ce qu'il soit le plus en phase avec les réalités de terrain et vos attentes.

Toutes les actions présentées sont en phase avec les 6 régénérations portées par le mouvement Les Engagés à savoir la régénération du vivant, de la culture, de la prospérité, de la démocratie, du pacte social et des libertés.

Un mot clé parcourt l'ensemble du document, il s'agit de la **proximité**. Plus que jamais nous voulons être le pouvoir proche des citoyens.

Le 13 octobre, voter pour des candidat.e.s « Engagés pour leur commune », c'est voter pour candidat.e.s ancrés au cœur de celles-ci !

**Stéphane Peycker**  
Conseiller Communal & CPAS  
1<sup>er</sup> à la Commune

**Yolène Degbia**  
Vice-présidente

**Joël Ellongo**  
Conseiller Communal  
3<sup>ème</sup> à la Commune

**Sophie Michez**  
2<sup>ème</sup> à la Commune

## Table des matières

<b>Objectif proximité ! .....</b>	<b>2</b>
<b>De la proximité pour régénérer la société ! .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Santé – Une commune qui prend soin de chaque personne.....</b>	<b>3</b>
1.1. Bénéficier de consultations médicales et de soins à proximité de chez soi .....	4
1.2. Bénéficier d'un environnement de qualité qui préserve ma santé .....	4
1.3. Être encouragé à prendre de bonnes habitudes et à acheter des produits bénéfiques pour ma santé .....	5
1.4. Pouvoir compter sur des aidants proches et un premier soutien .....	6
1.5. Lutter contre toutes les formes de violence et soutenir les victimes.....	6
<b>2. Social – Une commune solidaire et inclusive qui ne laisse personne à l'écart.....</b>	<b>8</b>
2.1. Inclure les personnes en situation de handicap dans la commune.....	8
2.2. Être aux côtés des personnes socialement vulnérables ou en situation de précarité, comme les familles monoparentales, afin et leur donner les moyens de se réinsérer dans la société	9
2.3. Digitaliser pour rapprocher et relier, pas pour isoler.....	10
2.4. Mettre les femmes et les hommes sur un même pied d'égalité .....	11
2.5. Lutter contre toutes les formes de discrimination à l'encontre des LGBTQIA+ .....	12
2.6. Accueillir et inclure les résidents de différentes origines à la vie locale .....	13
<b>3. Climat, énergie et environnement – Une commune et des quartiers en transition .</b>	<b>14</b>
3.1. Réduire la consommation énergétique et les émissions de carbone .....	14
3.2. Se nourrir avec des produits de qualité qui poussent dans notre environnement local	15
3.3. Réintégrer la nature et le vivant dans nos espaces de vie.....	16
3.4. Limiter les déchets dans la poubelle, augmenter les ressources dans la commune	17
3.5. Adapter le territoire local et préparer les habitants et les entreprises aux conséquences du réchauffement afin de devenir résilient .....	18
<b>4. Mobilité et aménagement du territoire - Pour une commune du 1/4 d'heure .....</b>	<b>20</b>
4.1. Disposer de commerces et des services essentiels à quelques minutes de chez soi	20
4.2. Avoir accès à des équipements collectifs (sport, culture, loisirs...) et des services publics dans chaque quartier et village .....	21
4.3. Se déplacer à pied, à vélo, en trottinette... ou à plusieurs !.....	22

4.4.	Accéder à un logement bien situé et de qualité .....	23
4.5.	Ruraliser les quartiers urbains .....	24
4.6.	Faire plus de choses en ligne afin de réduire ses déplacements.....	24
<b>5.</b>	<b>Convivialité et vivre-ensemble – Une commune reliante, qui régénère les liens .....</b>	<b>26</b>
5.1.	Apaiser et sécuriser les espaces publics.....	26
5.2.	(A)ménager les espaces publics pour favoriser les contacts sociaux et créer des ponts entre quartiers .....	28
5.3.	Animer les espaces publics pour créer de la convivialité.....	29
5.4.	Engager les citoyens dans la vie locale, pour leur milieu de vie et pour des causes sociétales.....	30
5.5.	Développer un habitat régénérateur de liens .....	31
5.6.	Rechercher la symbiose entre les cultures, les communautés, les groupes sociaux et les générations .....	31
<b>6.</b>	<b>Enfance et jeunesse – Une commune qui fait grandir et qui permet à chacun de trouver sa voie .....</b>	<b>33</b>
6.1.	Pouvoir confier ses enfants à un milieu d'accueil à côté de chez soi.....	33
6.2.	Soutenir toutes les écoles de la commune et les encourager à tisser plus de liens avec leur quartier .....	34
6.3.	Renforcer et diversifier les activités extrascolaires.....	35
6.4.	Vivre dans une commune family-friendly.....	36
<b>7.</b>	<b>Economie – Une commune avec des entreprises compétitives, engagées et ancrées dans leur territoire.....</b>	<b>37</b>
7.1.	Régénérer la vitalité commerciale dans notre commune .....	37
7.2.	Soutenir l'entrepreneuriat local, la distribution des produits circuits courts et l'engagement sociétal des entreprises.....	39
7.3.	Développer une industrie de proximité, soucieuse du bien-être des populations locales	40
7.4.	Choisir un tourisme authentique et soutenable, à deux pas de chez soi .....	42
7.5.	Permettre aux habitants de trouver ou de créer un emploi de proximité.....	42
7.6.	Soutenir les entreprises d'économie sociale pour plus de prospérité.....	43
<b>8.</b>	<b>Démocratie – Une commune qui rapproche les élus des citoyens .....</b>	<b>44</b>
8.1.	Pouvoir compter sur des élus inspirants dans leurs actions et leur implication.....	44
8.2.	Impliquer les citoyens et les associations dans les décisions et les actions de la commune .....	45
8.3.	Protéger les libertés de chaque citoyen.....	45

<b>9. Administration – Une commune qui donne le meilleur d’elle-même pour rendre service aux usagers.....</b>	<b>47</b>
9.1. Maîtriser les finances de la commune afin d’offrir de meilleurs services aux usagers et de ne pas augmenter la fiscalité .....	47
9.2. Avoir un accès plus rapide et plus facile aux services de police et de secours.....	49
9.3. Casser les silos, encourager les partenariats et valoriser les agents, pour une administration et des services publics plus efficace et de qualité .....	50
9.4. Bénéficier d’une administration locale engagée, solidaire et exemplaire .....	51
Digitaliser ensemble et avec lucidité : place à la « wise community » .....	52
<b>10. Relations extérieures - Une commune connectée au monde qui l’entoure .....</b>	<b>55</b>
10.1. Rapprocher les communes voisines autour de partenariats.....	55
10.2. Améliorer le dialogue et la cohérence avec les autres niveaux de pouvoir.....	55
10.3. Rapprocher le citoyen de l’Union européenne au travers de l’action communale...	56
10.4. Régénérer les liens avec d’autres pays du monde.....	57
ANNEXE – Exemples d’indicateurs de suivi par enjeu .....	58

## De la proximité pour régénérer la société !

La **proximité** est un objectif majeur pour notre commune pour la prochaine mandature. Les citoyens et citoyennes sont fatigué.e.s des éloignements. Et ils sont nombreux !

- Eloignement social durant la crise sanitaire et ses règles de « distanciation ».
- Eloignement avec le monde économique et l'Union européenne au moment de la crise énergétique, lorsque la facture envoyée par les fournisseurs d'énergie a atteint des niveaux qui dépassent l'entendement et que les pays européens ont été incapables de s'accorder sur des mesures fortes pour protéger chaque citoyen.
- Eloignement avec le désir d'offrir un avenir à nos enfants et petits-enfants, en lisant les derniers rapports du GIEC ou en constatant chaque année les phénomènes météorologiques plus intenses et plus fréquents.
- Eloignement avec les soins de santé quand il devient difficile d'obtenir un rendez-vous chez un médecin généraliste ou spécialiste.
- Eloignement avec le monde du travail qui d'un côté ne parvient pas à trouver des travailleurs et d'un autre des personnes sans emploi qui ne trouvent pas de travail compatible avec leur formation ou avec des horaires compatibles avec leurs enfants.
- Eloignement dans son équilibre professionnel quand on constate l'explosion du nombre de burnouts et de personnes absentes pour cause de maladie.
- Eloignement avec le besoin fondamental de sécurité quand le trafic de drogue et sa violence s'immiscent dans nos quartiers.

Le durcissement des luttes sociales, la violence dans certains quartiers, la montée des extrêmes et des populismes en Belgique ou encore le taux extrêmement élevé de personnes qui ne souhaitent plus voter aux élections sont autant de stigmates que notre société endure depuis plusieurs années. Nous devons agir en faveur de toutes les formes de rapprochements !

La **proximité** est le fil conducteur de notre boîte à idées pour les élections locales. La commune est incontestablement l'institution la plus proche du citoyen et du terrain. Cette situation lui confère la légitimité, l'expertise et le capital « confiance » nécessaires pour changer de modèle et bâtir une société régénérée. Mais pour y arriver, les élus doivent faire preuve d'exemplarité et défendre une vision porteuse de sens, réaliste et connectée aux préoccupations des citoyens. Les communes doivent aussi disposer des ressources suffisantes pour pleinement jouer ce rôle et ne plus être traitées comme une « variable d'ajustement » par le Fédéral et les Régions. Ceux-ci ont trop fréquemment reporté les efforts budgétaires à réaliser sur le dos des pouvoirs locaux. Les communes se sont aussi parfois vu confier de nouvelles missions sans le financement adéquat. Elles doivent pleinement jouir de leur autonomie d'action dans différents domaines. Trop encadrer conduit les communes à jouer un rôle d'exécutant, les écrase sous la paperasserie administrative et chaque jour le transfert de nouvelles charges les étouffe financièrement. Or, nous pensons que c'est par l'initiative et l'innovation locale que la transformation du monde peut se concrétiser.

Proximité, engagement, solidarité et régénérations sont également quatre thèmes étroitement imbriqués. De nombreux enjeux sont des problèmes de proximité. Nous songeons à la disparition des guichets de banque avec possibilité de retrait, la fermeture des postes et au service à la population uniquement disponible sur rendez-vous. Nous songeons aussi au manque de disponibilité de médecins généralistes et spécialistes ou de places en crèche dans nos quartiers, à la solitude vécue douloureusement par de nombreux citoyens plongés dans l'isolement.

D'autres enjeux peuvent créer ou accentuer des distances préjudiciables aux régénérations. Nous pensons par exemple aux fractures numériques qui marginalisent et empêchent une partie de la population, en particulier les aînés mais pas que, à pleinement participer à la société et à la prospérité.

Réchauffement climatique, chute de la biodiversité, épuisement des ressources de la planète, océans contaminés par le plastique, migrations massives vers l'Europe, exploitation d'êtres humains et particulièrement des enfants et des femmes en Afrique et en Asie. Certains enjeux qui touchent pourtant à la sauvegarde de l'humanité ne sont pas suffisamment perçus comme une urgence ou une priorité car leurs conséquences semblent se manifester ailleurs et pas ici, à long terme et pas dans l'immédiat. Redéfinir ces enjeux sous l'angle de la proximité permet de les rendre plus concrets et plus visibles. Cela crée de l'adhésion de tous par rapport aux actions à mener pour y répondre, mais aussi de l'engagement citoyen pour des causes sociétales et locales. Nous pensons évidemment à l'engagement associatif mais aussi aux réseaux d'entreprises locales qui, par les partenariats et le partage de ressources, soutiennent la prospérité de leur territoire et le déploiement d'un modèle économique alternatif au productivisme et à la société de consommation.

Enfin, organiser la proximité et le dialogue entre toutes les parties-prenantes de la société, entre toutes les sensibilités, en y incluant le citoyen, contribue à mieux comprendre et prendre en compte les contraintes et les vécus de chacun. La nuance est une force en politique. Elle permet de fédérer et rendre la société plus juste. La créativité, le brassage des idées, l'intelligence collective et les liens de confiance sont par ailleurs stimulés par un dialogue de proximité.

Les citoyens ne veulent plus de discours abstraits ou d'effets d'annonce. Ils attendent des résultats et de la transparence de leurs élus. Nos nombreux candidats sont prêt.es à relever ce défi. Ils prennent leurs responsabilités afin d'apporter des solutions de terrain au quotidien mais aussi pour répondre à l'urgence et à la gravité des situations. Ils incarnent la proximité, les valeurs qui nous rassemblent. Ils méritent votre confiance !

## 1. Santé – Une commune qui prend soin de chaque personne

Notre mouvement considère la régénération du vivant comme un enjeu central pour ces prochaines années. Le vivant couvre la biodiversité, les écosystèmes de notre planète et bien sûr la santé des personnes. Vivre plus longtemps en bonne santé et de façon heureuse est notre vision pour une société régénérée. Fort heureusement, la Belgique se distingue positivement sur le plan international ! En 2018, 77% des habitants belges ont jugé leur santé comme bonne ou très bonne.

Les Engagés sont convaincus que nous pouvons faire mieux. Nous savons tous l'importance de disposer de soins de santé performants et accessibles, dans des délais acceptables. Il nous faut aussi anticiper l'avenir. En effet, notre société se retrouve face à des défis colossaux (perte d'autonomie des aînés, cancers, diabète, dépressions et burnouts...). Les innovations technologiques offrent également de belles opportunités pour le secteur médical qu'il convient de saisir. *Les collectivités locales peuvent agir pour développer des services médicaux, pour délivrer des permis avec précaution ou encore pour promouvoir des habitudes de vie saine.*

Pour notre mouvement, la santé doit être appréhendée de façon très large et intégrer le bien-être mental. Car pour être heureux, il faut aussi être bien dans sa tête, et pas uniquement dans son corps. Les personnes en arrêt de longue durée pour dépression ou burnout ont augmenté de 50% en 5 ans. *Les communes peuvent mener des actions pour consolider le moral des citoyens ou aider les personnes en souffrance à se soigner et surmonter leur maladie : centres locaux de santé mentale, embellissement du cadre de vie, soutien à l'associatif, lutte contre l'isolement et le stress...*

Enfin, comme le souligne l'Organisation Mondiale de la Santé, le bien-être d'une personne est déterminé par de nombreux facteurs qui vont au-delà de l'existence d'infrastructures et services médicaux : l'alimentation et les activités physiques tout au long de son existence, la situation financière et matérielle des ménages mais aussi les liens et les activités sociales, lorsqu'on sait qu'un ménage sur trois est en fait une personne vivant seule et que 32% des Belges se sentent très seuls. Or, il est démontré que la solitude réduit l'espérance de vie. Nous pensons également à la qualité du cadre de vie et de l'environnement (pollution de l'air, du sol, des matériaux de construction de son logement...). *Les pouvoirs locaux disposent de leviers stratégiques pour intervenir sur ces dimensions, par exemple en luttant contre l'insalubrité des logements, en subsidiant des clubs sportifs de proximité, en rétablissant des liens sociaux par le soutien notamment du monde associatif ou encore en contrôlant la qualité de l'air.*

De manière générale, les communes doivent privilégier une approche globale de type « health mainstreaming » dans leurs actions et décisions, pour mieux prendre en compte l'ensemble des facteurs qui conditionnent la santé des citoyens.

## 1.1. Bénéficiaire de consultations médicales et de soins à proximité de chez soi

Lutter contre la pénurie de médecins et d'infirmiers/infirmières est un enjeu crucial si on veut assurer une accessibilité aux soins à tous nos citoyens. La Belgique compte 3,2 médecins pour 1.000 habitants. Ceci nous classe comme avant-dernier pays de l'ensemble de l'Union européenne ! Le constat n'est pas meilleur pour le personnel soignant ! Il manquerait environ 20.000 infirmiers/infirmières en Belgique. Plus inquiétant encore, on estime que quatre infirmiers/infirmières et aide-soignant·e-s sur dix envisagent de quitter le secteur. Tout cela n'est pas sans conséquences sur l'accessibilité des soins dans la commune.

Voilà pourquoi nous proposons de :

- encourager la création de Maisons médicales et de réseaux de santé ;
- développer l'offre locale de services d'aide et soins à domicile (incitants fiscaux, facilités d'établissement, promotion de l'offre existante, etc.) ;
- faciliter le déplacement des professionnels de santé (médecins, infirmiers, aides-soignants, kiné...) à domicile via une politique de stationnement spécifique et d'accès dans des zones piétonnes ;
- mieux informer les citoyens des médecins et prestataires de soins actifs dans la commune, en développant une plateforme en ligne unique et ergonomique et en diffusant une brochure ;
- faciliter et promouvoir les campagnes de vaccination volontaire comme celle contre le papillomavirus humains (HPV) ;
- Etc.

## 1.2. Bénéficiaire d'un environnement de qualité qui préserve ma santé

Habiter un milieu de vie de qualité augmente la probabilité de vivre plus longtemps et en meilleure santé. Pourtant, vous êtes encore nombreux à ne pas avoir cette chance. Voilà pourquoi notre mouvement souhaite intervenir sur la totalité du territoire de manière à donner le droit à chacun de bénéficier d'un environnement sain. Et non apaisé un quartier au détriment des quartiers voisins. Le nombre de domaines dans lesquels la commune peut agir est conséquent !

Nous proposons de :

- désigner un échevin (ou confié la mission à un échevinat existant) en charge de la santé et lui confier un budget suffisant et des missions de coordination transversales qui impliquent les autres membres du collège. Cet échevinat permettrait de répondre de façon efficace à d'éventuelles crises sanitaires mais aussi d'intervenir sur toutes les dimensions et déterminants de la santé (environnement, urbanisme, pauvreté, sport, écoles...);

- informer les citoyens des petits gestes du quotidien et des précautions bénéfiques pour leur santé : bien aérer son logement, se laver les mains régulièrement, identifier les problèmes d'humidité et y remédier... ;
- promouvoir une mobilité active et vertueuse pour la santé ;
- électrifier le parc automobile dans la commune (voir chapitre « Pour une commune des courtes distances ») ;
- embellir et végétaliser les espaces publics afin de les rafraîchir en été et de s'y sentir bien (voir chapitre « Tisser des liens ») ;
- informer les citoyens de la présence de « pièces froides » (isolées, climatisées ou aérées) et de lieux tempérés sur le territoire accessibles gratuitement durant les épisodes de canicule (parcs, zones arborées, ombragées, fontaines, lieux de culte...); ;
- autoriser uniquement des feux d'artifice à bruit contenu dans la commune, sauf dérogation particulière, afin de limiter les nuisances sonores subies par les animaux ;
- de manière générale faciliter et soutenir les projets de santé positive où l'accent n'est pas exclusivement placé sur la dimension médicale des soins mais sur un ensemble de facteurs.
- Etc.

### 1.3. Être encouragé à prendre de bonnes habitudes et à acheter des produits bénéfiques pour ma santé

Dès le plus jeune âge, nous devons inciter les enfants à prendre soin d'eux, ceci passe par des mesures qui facilitent l'accès à des biens et des services bénéfiques pour la santé, mais également par une réelle éducation aux bonnes habitudes.

Nous proposons de :

- proposer un repas local, équilibré, sain et de qualité dans toutes les crèches et les écoles de la commune (tous réseaux confondus) ;
- organiser (ou soutenir l'organisation) de tournois et de championnats de l'amitié dans diverses disciplines sportives afin de permettre à des néophytes et adultes plus âgés de continuer à pratiquer un sport et de se socialiser en même temps ;
- aménager les espaces publics afin de faciliter la pratique du sport « libre » (sentiers, itinéraires cyclopédestres sécurisés, espaces verts...); ;
- encourager des enfants, surtout moins favorisés, à pratiquer des sports collectifs en collaborant avec des associations et services clubs ;
- inciter les clubs sportifs locaux à proposer des produits alimentaires sains complémentairement à l'offre habituellement présente dans les buvettes et à intégrer dans leur programme d'entraînement quelques séances d'éducation à une alimentation saine et bénéfique pour le sportif ;
- organiser dans les écoles des ateliers de « cuisine saine » en dehors des heures de classe afin de leur apprendre à cuisiner des plats et desserts bons pour la santé ;
- faciliter l'implantation de salles de sport et développer des infrastructures sportives publiques de proximité (agoraspace et autres), en nouant des partenariats avec des

établissements scolaires, des entreprises privées ou d'autres organismes publics. ;

#### Attention à l'accessibilité de genre

- mettre en place des campagnes de sensibilisation contre les assuétudes (alcool, drogues, tabac, médicaments, jeux divers...) avec les acteurs de terrain ;
- Etc.

### 1.4. Pouvoir compter sur des aidants proches et un premier soutien

Le lien qui se tisse entre l'aidant et la personne malade ou dépendante va bien au-delà des « actes de soin » et contribue au bien-être mental des deux ! Clairement, il ne peut y avoir de société régénérée sans un solide tissu d'aidants proches. Nous avons aussi besoin de plus de personnes en mesure de poser de premiers gestes de secours lorsqu'une personne fait un malaise ou subit un accident.

Voilà pourquoi nous proposons de :

- équiper les infrastructures publiques d'un défibrillateur ;
- organiser, en collaboration avec l'associatif et des bénévoles (infirmiers, médecins...) des formations gratuites pour utiliser un défibrillateur et fournir des premiers soins ;
- désigner un ou des référents dans chaque CPAS et administrations communales pour guider les aidants-proches dans les démarches administratives et sociales ;
- créer des groupes de parole et des services de répit pour les aidants-proches ainsi que des structures d'accueil pour les personnes aidées ;
- Etc.

### 1.5. Lutter contre toutes les formes de violence et soutenir les victimes

Les accidents et les agressions physiques ou verbales ont un impact évident sur la santé et le bien-être de chaque être humain. Ils peuvent causer des traumatismes à long terme. Le harcèlement en rue ou à l'école est aussi un enjeu qui nécessite des réponses fortes.

Notre vision des quartiers sécurisés et sécurisants est développée plus en détail dans le chapitre 3 « Tisser des liens ». Plus spécifiquement à l'enjeu de la santé, nous proposons de :

- renforcer la lutte et la prévention contre les violences intrafamiliales ainsi que contre le harcèlement (tolérance 0) ;
- inscrire la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des enfants comme une priorité dans la lettre de mission du Chef de corps de la zone de police locale ;
- aménager les commissariats et former les agents afin de mieux accueillir les personnes en situation de handicap mental qui sont victimes de violences intrafamiliales ;
- sensibiliser les différents acteurs de la santé (première ligne, psychologues, prestataires de soins, hôpitaux, ...) à lutter contre les violences intrafamiliales et sexuelles. Un centre de

prise en charge des violences sexuelles (CPVS) pourrait par exemple être créé au sein de l'hôpital local.

- combattre le harcèlement de rue en sensibilisant les équipes policières, les éducateurs de rue ou encore les agents constatateurs à ce phénomène;
- sensibiliser les citoyens et notamment les jeunes à l'importance du consentement dans les rapports affectifs ;
- organiser des sessions d'information et de partage dans toutes les écoles de la commune à propos du harcèlement et de toutes les formes de violence ;
- Etc.

## 2. Social – Une commune solidaire et inclusive qui ne laisse personne à l'écart

Il est inconcevable pour notre mouvement de laisser une personne à l'écart de la société ou de la communauté locale, au motif qu'elle manque de moyens financiers, est en situation de handicap, est une femme, a une orientation sexuelle déterminée, est trop âgée, vit sa spiritualité, a une couleur de peau différente ou est issue de l'immigration.

Or, les discriminations et les inégalités sociales n'ont pas disparu ! Au contraire ! Certaines d'entre elles ont même tendance à se creuser depuis plusieurs années. Il existe encore trop d'inégalités, de formes d'exclusion et de discrimination dans notre commune. Les Engagés veulent développer une commune plus solidaire et inclusive.

Pour nous, il est important que chaque personne puisse participer au progrès, au développement et au bien-être de la commune, peu importe les moyens physiques, humains, financiers... dont elle dispose

### 2.1. Inclure les personnes en situation de handicap dans la commune

Les Engagés ont toujours été attentifs à l'inclusion des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Elles doivent pouvoir exercer leurs droits fondamentaux (vivre une vie de qualité, se déplacer en toute autonomie, participer à la vie sociale et politique...) sans se heurter à des obstacles évitables.

Voilà pourquoi nous proposons de :

- se doter d'un véhicule communal pouvant transporter des personnes en chaise roulante pour que celles-ci puissent se rendre aux réunions communales ou aux événements communaux.
- engager des personnes en situation de handicap au sein des communes, CPAS, régies communales, intercommunales...) et respecter le quota de minimum 2,5% dans les effectifs communaux ;
- rendre les activités communales (artistiques, culturelles, sportives, associatives (mouvements de jeunesse) accessibles aux personnes en situation de handicap ;
- soutenir les organismes proposant des activités scolaires et extrascolaires adaptées aux enfants lourdement handicapés ou des possibilités de répit aux familles via une aide financière ou une mise à disposition de locaux accessibles ;
- garantir l'accessibilité des activités organisées par la commune (festivités, spectacles, plaines de jeux...), des espaces publics ainsi que de tous les services communaux tant au niveau des bâtiments qu'au niveau des sites internet ;
- créer un label « commerce pour tous » afin d'orienter les personnes à mobilité réduite vers des commerces équipés de toilettes adaptées ;

- soutenir les associations qui mènent des projets visant à sortir les personnes en situation de handicap de leur solitude ;
- développer beaucoup plus le handisport, en collaborant avec des associations, les établissements scolaires et les clubs sportifs de la commune et favoriser aussi les équipes mixtes composées de personnes avec ou sans handicap ;
- Etc.

## 2.2. Être aux côtés des personnes socialement vulnérables ou en situation de précarité, comme les familles monoparentales, afin et leur donner les moyens de se réinsérer dans la société

Les accidents de la vie peuvent arriver à tout moment et nous toucher tous et toutes. Nous devons être aux côtés des citoyens en difficulté. Promouvoir l'attention mutuelle entre les citoyens peut aussi permettre de déceler les signes avant-coureurs de solitude, de précarité et de « mal-être ».

Cela coûte plus cher de laisser quelqu'un s'enfoncer dans la précarité que de l'aider à se réinsérer dans la société et, le cas échéant, sur le marché du travail.

Voilà pourquoi nous proposons de :

- développer des projets de « housing first » (processus de réinsertion sociale construit à partir et autour de l'accès à un logement), en collaboration avec la Région ;
- soutenir le développement de logements abordables (loyer modéré) en créant une agence immobilière sociale (AIS) ou en renforçant son activité, en soutenant les sociétés de logement public ou encore en mettant des bâtiments et terrains communaux à disposition de coopératives et associations actives dans le droit au logement ;
- augmenter dans la commune le nombre de logements de transit destinés à des ménages à revenus limités qui ont perdu leur logement suite à un cas de force majeure ;
- adopter une vision transversale et intégrée des politiques sociales et veiller à ce que l'ensemble des actions menées au niveau local contribuent à réduire les inégalités et à renforcer l'inclusivité. Développer un guichet d'information unique (ou proposer un lieu unique) des politiques sociales ;
- faire de la réinsertion socioprofessionnelle (bilan de compétences, projet, formations, stages, ateliers...) la priorité des politiques sociales communales en collaborant avec le tissu économique local, les associations et les acteurs de l'emploi (FOREM, ACTIRIS, IFAPME, CISP...);
- encourager les échanges et la mutualisation entre CPAS et autres acteurs de terrain, y compris au niveau supra-communal ;
- améliorer l'information quant aux droits fondamentaux dont disposent les bénéficiaires grâce à un rôle renforcé de la commune comme informateurs sur les droits sociaux et les services existants ;

- créer un service d'urgence sociale au sein du CPAS pour les sans-abris, les personnes expulsées ou encore les Mineurs Etrangers Non-Accompagnés (MENA) ;
- soutenir les ASBL, les entreprises qui accompagnent les jeunes en décrochage scolaire et leur proposent un projet d'insertion ;
- favoriser et faciliter le développement de familles d'accueil pour des jeunes en difficulté ou en décrochage scolaire ;
- promouvoir le tissu associatif local engagé dans la lutte contre la pauvreté et la réinsertion sociale, notamment en organisant chaque année une journée dédiée à leurs actions ;
- Etc.

### 2.3. Digitaliser pour rapprocher et relier, pas pour isoler

Sous l'impulsion des innovations technologiques, notre société s'est fortement digitalisée ces dernières années. Ce phénomène ne ralentira pas dans le futur ! Les démarches administratives en ligne, les objets connectés, l'intelligence artificielle et la réalité virtuelle (metavers) devraient marquer de leur empreinte ces dix prochaines années.

Si ces évolutions contribuent clairement à notre prospérité et notre qualité de vie, elles s'accompagnent aussi de nouvelles inégalités dont la commune doit se saisir ! Pour certains, les fractures numériques se jouent encore dans l'accès au matériel (acheter un smartphone ou un ordinateur portable)) ainsi qu'à des logiciels de base.

Enfin, la digitalisation n'est pas sans conséquences sur l'environnement et la santé. De nouvelles formes de pathologies et d'addictions apparaissent à cause d'une surutilisation des écrans. Le numérique peut aussi isoler une personne plutôt que la socialiser. Le harcèlement en ligne est malheureusement courant. L'électricité nécessaire au fonctionnement des outils numériques, plus particulièrement des vidéos en ligne, ne cesse d'augmenter. La commune doit faire preuve de la plus grande transparence quant à ces technologies. Elles peuvent aussi encourager leur population à faire preuve de plus de sobriété numérique.

Nous proposons de :

- selon une approche « physitale » (supports physiques et digitaux), assurer le maintien de guichets physiques dans tous les services communaux et service au public « assimilé » ;
- aider les publics fragilisés et seniors pour l'achat de matériel informatique ainsi que son utilisation ;
- renforcer le nombre d'Espaces Publics Numériques, par exemple en mobilisant plus de bâtiments publics (bibliothèques, clubs sportifs, espaces culturels, antennes du CPAS, services communaux...) et en les équipant d'un accès au WIFI gratuit et de matériel informatique moderne ;
- envisager l'organisation d'Espaces Publics Numériques mobiles se rendant dans les quartiers ou vers des publics cibles dans les locaux des asbl ou des services sociaux ; une coopération entre communes voisines pourrait s'avérer intéressante ;

- former des « aidants numériques », c'est-à-dire des membres du personnel de la commune ou des organismes satellites (régies, ASBL...) ainsi que des bénévoles (par exemple les « néo-aînés » qui viennent de partir à la retraite) pour qu'ils deviennent des référents auprès des personnes vulnérables et qu'ils les aident à progressivement s'approprier les outils numériques et à remplir en ligne leurs démarches administratives ; la collaboration avec le secteur associatif local est ici essentielle pour atteindre les personnes vulnérables ;
- soutenir la mise en place de « banques numériques sociales » (à l'instar des banques alimentaires), en collaboration avec l'intercommunale de gestion des déchets et le secteur associatif, où pourrait être collecté, réparé et reconditionné du matériel informatique d'entreprises, d'administrations ou de particuliers. Ce matériel serait ensuite mis à la disposition de publics à revenus limités (ménages précarisés, étudiants...) soit via une location à bas coût, soit via un prêt gratuit ;
- veiller à implanter les infrastructures de téléphonie mobile, notamment les nouvelles technologies comme la 5G (et très bientôt le 6G), dans des lieux appropriés et communiquer de façon transparente avec la population ;
- se tenir au courant des nouvelles études relatives aux impacts des antennes de téléphonie mobile sur la santé et l'environnement et la partager auprès des élus locaux et de la population ;
- organiser des campagnes de sensibilisation (exemple : journée annuelle sans smartphone) et des formations (éteindre sa caméra en visioconférence quand on n'intervient pas ; mieux gérer ses archives de fichiers et ses emails...) auprès des agents communaux et dans les écoles afin de promouvoir la sobriété numérique ;
- Etc.

## 2.4. Mettre les femmes et les hommes sur un même pied d'égalité

Selon l'ONU, au rythme actuel, il faudrait 300 ans pour atteindre l'égalité femmes-hommes dans le monde ! Il subsiste en effet chez nous de nombreuses formes de discriminations en fonction du genre. En politique, le nombre de femmes élues demeure inférieur à celui des hommes, malgré d'importants progrès observés depuis 20 ans. Mais le rapport reste très inégal dès lors qu'on touche aux mandats exécutifs. C'est pourquoi nous vous encourageons à aussi soutenir les candidates dans l'isolement !

Voilà pourquoi nous proposons de :

- désigner un.e échevin.e de l'égalité femme-homme et le/la charger de mettre en œuvre un plan d'action transversal, de manière à créer un leadership au sein du collège et d'intégrer cet enjeu dans toutes les politiques de la commune ;
- soutenir les femmes dans leur engagement politique ;
- lors des élections, encourager les listes locales à garantir une visibilité des femmes et des hommes avec notamment des duos de tête de liste ;
- développer un plan gendermainstreaming dans la commune en s'appuyant sur l'analyse de données genrées ;

- développer un genderbudgeting. Pour cela il faut se former, en tant que collectivité publique, à la budgétisation sensible au genre ;
- veiller à garantir l'égalité des chances entre femmes et hommes dans le recrutement à des postes de direction et dans les filières dites « techniques » (service travaux) ;
- mettre en place un soutien aux élu-e-s parents en prévoyant des frais de babysitting ;
- développer des activités de sensibilisation pendant la semaine du 8 mars autour de l'égalité dans la commune ;
- définir un plan d'action transversal, d'en assurer le suivi et l'évaluation ;
- renforcer l'accès à la contraception féminine et masculine et les protections hygiéniques ;
- sensibiliser les services urbanistiques des communes et des provinces à la dimension du genre dans l'aménagement du territoire et dans la gestion de l'espace public ;
- dans les milieux d'accueil de la commune, les écoles, les crèches, les clubs sportifs, l'accueil temps libre... sensibiliser à une éducation non sexiste et soutenir des activités portées par le secteur associatif en ce sens.
- renforcer de façon significative les solutions d'accueil de la petite enfance ainsi que les activités extrascolaires organisées au sein de l'école afin de prévenir le risque de décrochage du marché de l'emploi ;
- donner des noms de femmes aux rues. À l'heure actuelle, les rues de nos communes portent majoritairement des noms d'hommes ;
- créer des lieux de répit pour les parents avec enfants en bas âge, en situation de handicap, à besoins spécifiques...
- dans la mesure du possible et des moyens de la commune, veiller à construire des équipements sportifs accessibles aux garçons comme aux filles. Il est nécessaire de veiller à ce que cet accès soit effectif via des critères d'analyse : proportions d'heures attribuées aux clubs féminins et masculins, disponibilité des vestiaires féminins, proportionnalité des subventions au regard de la part d'adhérent-e-s... ;
- mettre en place des journées pour promouvoir la pratique du sport à destination des femmes et filles avec l'organisation de séances d'initiation gratuite aux différentes activités.
- valoriser la place des filles dans le sport : baptiser d'un nom de femme un gymnase/un stade, diffuser les matchs de foot féminin sur écran géant dans la ville... Accueillir et valoriser les compétitions sportives féminines et prévoir des primes identiques ;

## 2.5. Lutter contre toutes les formes de discrimination à l'encontre des LGBTQIA+

Dans notre pays, une personne sur 10 se déclare LGBTQIA+, soit une part importante de notre population. Ils seraient même 20% chez les jeunes de moins de 26 ans. Malgré de belles avancées quant à leurs droits, certains d'entre eux sont encore aujourd'hui confrontés à des violences verbales, voire physiques.

Voilà pourquoi nous proposons de :

- mener une évaluation au sein de la commune sur la situation des LGBTQIA+ et les éventuelles discriminations et violences subies, le cas échéant dans un cadre plus large (égalité femmes-hommes, diversité...). Sur cette base, identifier des actions à mettre en oeuvre en collaboration avec les acteurs concernés ;
- sensibiliser et former le personnel communal et les élus au sujet des inégalités femmes-hommes, des genres pluriels et des orientations sexuelles diverses afin de prévenir le risque de discrimination à l'embauche et d'améliorer l'accueil et l'intégration des femmes et des LGBTQIA+ nouvellement recrutés ;
- Sensibiliser les services jeunesse de la commune et les écoles à la question du harcèlement ou de la discrimination LGBTQIA+ / désigner un agent-référent LGBTQIA+ au sein de la commune et dans chaque école / afin de permettre aux LGBTQIA+ confrontés à du harcèlement ou des actes de violence ou encore rejetés du foyer familial, de pouvoir être écouté, accompagné, conseillé et orienté vers les services appropriés.
- Etc.

## 2.6. Accueillir et inclure les résidents de différentes origines à la vie locale

Des milliers de personnes issues d'autres pays vivent dans notre commune. Elles sont souvent accompagnées de leur famille. Avec le changement climatique et l'instabilité géopolitique, nous avons également connu une migration importante. Nous devons être à la hauteur de ce phénomène majeur en intégrant le mieux et le plus vite possible ces personnes au tissu social local, à la formation et au marché de l'emploi. Beaucoup disposent en effet de qualifications qui peuvent nous apporter de précieuses connaissances et des savoir-faire, à condition de maîtriser l'une des langues nationales. L'immigration est une opportunité pour notre commune. C'est aussi et surtout un enjeu de solidarité et de prospérité à condition "d'inclure".

Voilà pourquoi nous proposons de :

- augmenter l'accès à des cours de F/NLE (Français/Néerlandais langue étrangère) et de citoyenneté à toutes les personnes qui ne maîtrisent pas encore bien le français et/ou le néerlandais;
- améliorer l'accès au parcours d'intégration et veiller à ce qu'il soit bien suivi et efficace par exemple en désignant un référent au sein du CPAS ;
- lutter contre toutes les formes de discrimination notamment via des actions de sensibilisation et de formation à la diversité ;
- créer un service diversité au sein de la commune ;
- former les agents communaux de première ligne et les sensibiliser aux risques de discrimination implicite, afin qu'ils puissent mieux gérer les premiers contacts avec les personnes issues de diverses origines et maîtriser certains éléments de langage pour communiquer avec eux ;
- Etc.

### 3. Climat, énergie et environnement – Une commune et des quartiers en transition

Ce début de millénaire est marqué par quatre enjeux cruciaux qui demandent des réponses fortes. Tout d'abord limiter le dérèglement climatique en réduisant les rejets de gaz à effet de serre. Ensuite, adapter les territoires d'ici et d'ailleurs, mais aussi préparer la population et les acteurs économiques aux conséquences du réchauffement. Il sera inévitable malgré les efforts pour réduire nos émissions de carbone. Le troisième enjeu concerne la biodiversité qui est occupée à s'effondrer et qui demande à la fois de sortir du modèle productiviste et de la consommation de masse du 20<sup>e</sup> siècle, mais aussi d'intervenir directement dans les écosystèmes pour les aider à se régénérer. Le dernier consiste à transformer notre mix énergétique pour le décarboner. Il nous reste 25 ans pour y arriver. Réussir notre transition d'ici 2050 ne sera possible que si nous arrivons à susciter l'adhésion auprès de tous les acteurs afin qu'ils s'engagent dans des actions concrètes et adoptent de nouvelles habitudes. Administrations, responsables politiques, entreprises, monde associatif, citoyens...

Les collectivités locales ont un rôle central à jouer pour atteindre un tel niveau de mobilisation parce qu'elles ont la capacité de traduire des enjeux abstraits et lointains en enjeux concrets et de proximité. La commune peut compter sur une plus grande confiance des citoyens. Elles connaissent mieux que quiconque leur territoire et leurs acteurs. Grâce à leur autonomie, elles peuvent mettre en œuvre des politiques dans des domaines très divers et de façon transversale.

#### 3.1. Réduire la consommation énergétique et les émissions de carbone

Avant de remplacer le mazout, l'essence ou le gaz par des alternatives, nous devons en priorité réduire notre consommation ! L'efficacité énergétique qui s'appuie sur de meilleures technologies doit être combinée à la sobriété, qui s'appuie sur des changements de comportement. Au-delà de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, efficacité et sobriété énergétique doivent permettre à tous les habitants de faire des économies sur leur facture et d'être mieux protégés en cas de hausse des tarifs.

Nous proposons de :

- rejoindre la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie et développer un plan d'action pour l'énergie durable et le climat (PAEDC), en faisant participer l'ensemble du conseil communal, les acteurs locaux et la population. Ce plan devra être intégré au plan stratégique de la commune en tant que composante centrale et transversale. Ceci permettra non seulement de fixer des objectifs à long terme (PAEDC) et à court terme (plan stratégique sur 6 ans), de les évaluer à mi et en fin de chaque législature, mais aussi d'assurer une réelle cohérence et une « circularité » entre toutes les politiques communales (voir chapitre 9 « Une administration plus proche des citoyens ») ;

- renforcer le rôle du conseiller « climat-énergie » de la commune dans la coordination des mesures et projets du PAEDC, au comité de direction de la commune ;
- densifier l'usage des bâtiments publics isolés (occuper davantage les infrastructures qui offrent de bonnes performances énergétique), le cas échéant en les rendant accessibles aux usagers externes (associations, entreprises) ;
- créer un guichet unique de l'énergie et assurer la promotion des aides régionales d'isolation des bâtiments auprès citoyens et entreprises. Dans ce cadre, notre mouvement propose l'instauration d'un forfait « Trois zéros » (zéro émission, zéro euro, zéro tracas) qui permettra d'isoler son logement sans déboursier un euro et sans perdre de temps, car la gestion des démarches et du chantier sera confiée à un opérateur agréé ;
- développer la gestion à distance (et intelligente) du chauffage des bâtiments communaux ;
- développer des réseaux de chauffage urbain dans le cadre de projets de nouveaux lotissements, d'immeubles à appartements, de rénovation profonde de quartiers ou de requalification de bâtiments en friche ;
- recourir le plus possible à des matériaux biosourcés ou recyclés ou à faible empreinte carbone dans les projets de construction ou de rénovation de bâtiments communaux mais aussi pour d'autres équipements et infrastructures (voirie, signalétique...) ;
- promouvoir l'utilisation d'écomatériaux dans la construction et la rénovation du bâti (par exemple en adoptant un règlement communal) ;
- simplifier les démarches administratives et assouplir les conditions d'octroi d'un permis pour une rénovation visant à atteindre un excellent niveau de performance énergétique (permis d'urbanisme simplifiés, autorisation de placer un container en rue et de réserver des emplacements pour faciliter l'accès des entrepreneurs aux chantiers) ;
- plaider auprès de l'opérateur de transport public pour renforcer les lignes de bus, de tram ou de train à proximité de son habitation ;
- décarboner progressivement le parc de véhicules de la commune ;
- nouer des partenariats avec des commerces et entreprises afin d'y installer des bornes de recharge accessibles au grand public, en dehors des heures d'ouverture ;
- imposer des solutions de mobilité alternative (bornes de recharge électrique, garage à vélo...) lors de l'octroi de certains permis (parkings, grands bâtiments, grande surface commerciale...) ;
- soutenir le développement d'un réseau de transport de marchandises « léger » dans le centre-ville (petite camionnette électrique, vélo-cargo, ...)
- Etc.

### 3.2. Se nourrir avec des produits de qualité qui poussent dans notre environnement local

Pourquoi nous souhaitons avant tout renforcer l'autonomie alimentaire dans notre commune ? Les citoyens, mais aussi les organisations du secteur public, non marchand et privé doivent davantage remplir leur assiette et leur caddie avec des fruits et légumes produits localement, de façon raisonnée ou biologique. Ce mode de consommation est bénéfique pour les revenus

des agriculteurs, pour la santé des habitants et pour le climat, car il minimise le transport des aliments. Complémentairement, nous voulons encourager les particuliers à cultiver eux-mêmes leurs légumes et fruits, et la commune à se végétaliser, en partie avec des potagers et arbres fruitiers. Cette autoproduction permettra aux citoyens de régénérer le lien avec la terre.

Nous proposons de :

- Nouer des collaborations avec d'autres niveaux de pouvoir et organisations publiques (Infrabel, province...), avec les fabriques d'église, mais aussi avec des entreprises privées, afin de mettre de nouvelles surfaces à disposition ;
- sensibiliser les écoles et les clubs sportifs à une alimentation de qualité riche en fruit et légumes et à proposer des collations avec le moins de sucre rapide possible. Prévoir des opérations spécifiques (exemple : opération soupe avec un potage gratuit pour tous les enfants des écoles).
- mobiliser les riverains, associations et agents de la commune pour l'entretien des trames vertes (haies, arbres et fleurs) qui traversent le territoire ;
- valoriser et promouvoir les produits locaux auprès des riverains : ventes directes des « produits de la ferme », dégustations et approvisionnement à l'occasion des réceptions, festivités, inaugurations, dans le cadre des marchés publics, mieux exploiter le critère « circuits courts » pour acheter en priorité des produits locaux afin d'approvisionner les lieux de restauration collective présents sur le territoire communal (cantines scolaires, crèches, repas préparés par le CPAS, entreprises...);
- favoriser le développement de potagers individuels ou collectifs et de ruches dans les espaces publics (comme les parcs ou certaines rues), les friches ou les zones à valoriser de la commune ainsi que sur les toitures. Pour ce faire, préparer des brochures explicatives ; organiser des ateliers, stages et formations dans les quartiers et villages ; fournir les équipements aux habitants intéressés ainsi qu'une aide pour aménager le potager ou la ruche (agents communaux) ;
- renforcer les partenariats entre les écoles et les exploitations agricoles afin de permettre aux enfants de vivre l'expérience de la production agricole et les sensibiliser à la qualité des produits ;
- Etc.

### 3.3. Réintégrer la nature et le vivant dans nos espaces de vie

Nous souhaitons massivement végétaliser les bâtiments, les jardins privés et les espaces publics, mais aussi reboiser intelligemment les espaces verts, en veillant à diversifier les espèces. La végétalisation des zones urbanisées et des bâtiments, ainsi que le reboisement, des espaces non artificialisés permettent à la fois de compenser nos émissions de CO<sub>2</sub>, mais aussi de préparer nos territoires à la hausse des températures moyennes, notamment dans les zones fortement urbanisées. Les plantes favorisent et préservent également la biodiversité, la fertilité des sols et les ressources en eau. Enfin, pour notre mouvement, la régénération du vivant intègre évidemment le bien-être animal.

Nous proposons de :

- créer un plan communal de régénération de la biodiversité et articuler ces initiatives avec les politiques communales et régionales. Et prendre en compte toutes les formes de pollution (chimique, sonore, lumineuse...);
- mener des actions de sensibilisation à destination du grand public (semaine de l'Arbre, semaine de l'Eau, quinzaine des insectes pollinisateurs...);
- planter un arbre lors de chaque naissance afin de promouvoir les liens entre les citoyens et la nature, (vérifier le nombre de naissance moyen et la faisabilité)
- végétaliser les espaces publics (rues, places, cimetières...), les façades et les toitures, notamment en mettant des équipements à disposition des riverains ou par l'intermédiaire des permis urbanisme octroyés par la commune;
- limiter drastiquement les abattages au strict nécessaire dans les espaces publics des quartiers boisés et appliquer le principe « un arbre abattu = 3 arbres à replanter »;
- développer des formations à destination des citoyens sur le « compostage », la création de produits d'entretien et de produits de beauté respectueux de l'environnement...;
- (continuer à) intégrer la dimension environnementale dans les formations destinées au personnel communal, notamment les agents en charge de l'entretien des espaces publics et verts, le cas échéant en collaborant avec d'autres communes; ;
- désigner un échevin qui prendrait e.a. en charge les matières du bien-être animal;
- adopter un règlement communal (ou une charte) et sensibiliser le personnel communal afin de mieux respecter les animaux domestiques et prévenir les éventuelles nuisances (propreté, bruit...);
- intégrer de façon transversale la dimension "bien-être animal" dans tous les projets communaux: règlements de marchés et de spectacles, infrastructures publiques, organisation d'événements, feux d'artifice...;
- Etc.

### 3.4. Limiter les déchets dans la poubelle, augmenter les ressources dans la commune

Pour nous, le zéro déchet est une priorité. Consommer de façon plus sobre, plus parcimonieuse et plus responsable contribue à réduire le volume des déchets. Voilà pourquoi nous souhaitons aussi encourager l'achat de biens de meilleure qualité ou le partage d'équipements entre riverains. Les emballages en plastique et les objets à usage unique doivent être évités, sauf pour des usages déterminés, comme dans le secteur médical. Les déchets peuvent aussi être transformés en ressources grâce au tri, à la réutilisation et au recyclage.

Nous proposons de :

- si le système de la consigne sur les bouteilles en plastique et les cannettes métalliques est instauré dans la Région, veiller à sa bonne mise en oeuvre dans la commune;
- mettre en place des fontaines publiques, avec un contrôle régulier de la qualité de l'eau, afin de donner accès à tous à une eau potable et gratuite;

- développer en partenariat avec les intercommunales de gestion des déchets, différentes solutions de contenants recyclables et idéalement réutilisables pour les manifestations publiques (gobelets recyclables avec consigne; gobelets en carton...);
- encourager les consommateurs de la commune à mieux mesurer leur production de déchets et leur fournir un vade-mecum pour réduire cette production ;
- inciter les restaurateurs à composter les restes des repas et les commerces à redistribuer les invendus auprès des plus précarisés ;
- mettre en place un plan communal « zéro déchet » visant à réduire en amont la production de déchets générés par l'activité de l'administration communale et les activités (par exemple les écoles) qu'elle subsidie et à renforcer en aval la valorisation des déchets en ressources (réemploi, recyclage...);
- Soutenir les initiatives de composts publics, dans chaque quartier et permettre aux riverains de disposer à la demande d'une broyeur communale pour les déchets verts ;
- soutenir le Repair café visant à lutter contre l'obsolescence programmée et le gaspillage ;
- faciliter l'implantation d'une ressourcerie de proximité, de friperies, de ressourceries « éphémères » (dans les villages par exemple), ou le développement d'entreprises spécialisées dans le recyclage ;
- développer une aile « seconde main » dans les marchés locaux ;
- Etc.

### 3.5. Adapter le territoire local et préparer les habitants et les entreprises aux conséquences du réchauffement afin de devenir résilient

Les conséquences du dérèglement climatique se font déjà sentir depuis quelques années, pas uniquement de l'autre côté de la planète, mais aussi dans notre commune. Ce sont pour le moment surtout les personnes les plus vulnérables (aînés, personnes malades...) qui en sont affectées ainsi que certains secteurs d'activités comme le tourisme ou la construction. La commune est la mieux positionnée pour fédérer les forces vives locales, comprendre et réorganiser son territoire, nous souhaitons lui confier un rôle majeur dans les politiques d'adaptation et de résilience.

Nous proposons de :

- veiller à artificialiser les sols non encore urbanisés avec parcimonie, en y intégrant le plus possible des revêtements perméables, en préservant l'écosystème environnant, le cas échéant en le régénérant au travers d'un environnement végétalisé et de qualité;
- intégrer le changement climatique en identifiant les nouveaux risques pour la commune (sécheresse, inondations, tempête, ...) afin de développer une nouvelle culture au sein du personnel communal, des élus et de la population (information, formations, sensibilisation...) mais aussi en préparant la résilience de son territoire, en concertation avec les citoyens (aménagement du territoire adapté, nouvelles méthodes de construction moins imperméabilisantes, ...);

- créer de nouveaux bassins d'orage et développer des rivières urbaines (petits canaux traversant un espace habité) ;
- cartographier, entretenir et renforcer la capacité des égouts ;
- entamer une désartificialisation des sols là où l'asphalte ne se justifie plus et, dans le cadre de l'octroi d'un permis, veiller à limiter les espaces bétonnés au strict nécessaire ou à prévoir des solutions techniques (revêtement, bâtiment...) qui permettent une bonne infiltration des eaux dans le sol ;
- multiplier les zones d'ombre naturelles (arbres et arbustes) et peindre les toits plats en couleur blanche réfléchissante (expérience-pilote à Paris) ou les végétaliser afin d'absorber la chaleur en été ;
- poursuivre l'isolation des bâtiments publics et des logements publics dans la commune ;
- installer des récupérateurs d'eau de pluie publics accessibles aux citoyens ainsi que des systèmes de récupération des eaux grises (eaux usées réutilisables pour le nettoyage) dans les bâtiments communaux ;
- imposer comme en Flandre des citernes d'eau de 10.000 litres lors de la construction ou de la rénovation profonde d'un immeuble ;
- Etc.

## 4. Mobilité et aménagement du territoire - Pour une commune du 1/4 d'heure

Miser sur la proximité implique d'organiser le territoire et de développer des activités, en repartant aussi de l'échelle du quartier et pas uniquement de celle de la commune ou d'un bassin de vie. Chaque riverain doit pouvoir habiter, s'approvisionner en bien de première nécessité, entretenir sa forme, se déconnecter dans un lieu apaisant, travailler, apprendre ou encore se développer et s'épanouir, sans que l'éventuel déplacement nécessaire ne dépasse 15 minutes en ville, en utilisant un mode actif (marche, vélo, trottinette...) et/ou les transports en commun.

Cette vision, que certains nomment la ville du quart d'heure offre un cadre de vie de meilleure qualité, réduit les besoins de déplacements, plus particulièrement en voiture, libère du temps pour les citoyens, favorise les habitudes de vie saine et renforce la soutenabilité de chaque partie du territoire, dans une perspective de neutralité carbone. En effet, en réduisant ses trajets, chaque citoyen contribue à réduire les émissions de CO2.

Cette relocalisation des fonctions à proximité des lieux de vie, accompagnée d'une plus forte attractivité et densité urbaine, génère d'autres effets positifs pour le quartier et la commune : apparition de nouveaux services (cabinet médical, espace de coworking, crèche, stations de voitures électriques en libre-service...), d'équipements collectifs (terrain de sport, aire de jeux...) et de commerces de proximité (épicerie, boulangerie, bistrot...).

### 4.1. Disposer de commerces et des services essentiels à quelques minutes de chez soi

Pour notre mouvement, la régénération passe d'abord par un retour de commerces et services de proximité qui répondent à des besoins essentiels des habitants : se soigner, s'alimenter, de préférence sainement et avec des produits en circuit court, effectuer des virements ou de petits retraits d'argent liquide afin de ne pas avoir en garder de trop avec ou chez soi... La commune a aussi un rôle à jouer, notamment pour développer des solutions innovantes et mettre en place des partenariats. Ces partenariats doivent évidemment se distinguer par une totale transparence et objectivité dans les décisions locales afin de prévenir tout risque de favoritisme ou clientélisme.

Nous proposons de :

- Instituer un conseil consultatif au sein de chaque quartier concerter les représentants de ces lieux de vie sur les grands projets et favoriser leur capacité d'initiative ou de suggestion ;
- soutenir le développement de commerces et services ambulants amenés à tourner dans chaque village durant le mois, en collaborant avec d'autres communes (mise à disposition d'un camion, de matériel...);

- prévoir des emplacements gratuits pour les maraichers un peu partout dans la commune et informer les riverains de leur localisation (cartographie) et des moments où le producteur est présent ;
- soutenir les commerces dans leur digitalisation (organisation de formations, développement d'une plateforme en ligne pour promouvoir les commerces et proposer des services d'achat en ligne et de livraison en points de vente du réseau) ;
- instaurer chez les commerçants un mécanisme de réservation préalable (« click & collect ») pour permettre aux riverains d'acheter plus de produits à proximité ;
- nouer des partenariats publics-privés avec le secteur bancaire afin d'installer un distributeur de billets à moins de 15 minutes ;
- Etc.

#### 4.2. Avoir accès à des équipements collectifs (sport, culture, loisirs...) et des services publics dans chaque quartier et village

Complémentaire au secteur privé, le secteur public doit redevenir un service de proximité ! L'enjeu va au-delà de la qualité du cadre de vie. Il touche aussi et surtout aux droits fondamentaux, au principe d'égalité et à l'équité entre chaque citoyen de la commune pour accéder aux prestations de l'administration. Or, la tendance actuelle va plutôt vers un éloignement de ces services (postes, banques / distributeurs de billets, mutuelles, ...) !

La commune peut intervenir pour relayer les besoins de leur population auprès de la Région ou du Fédéral, mais aussi pour développer des solutions innovantes ou certains services de proximité (culture, services communaux décentralisés certains jours de la semaine...) et soutenir le tissu associatif dans les secteurs du sport et de la culture.

Nous proposons de :

- implanter des antennes communales dans tous les villages et certains quartiers plus excentrés (au moins une demi-journée en semaine + une soirée ou un samedi matin) afin de permettre aux riverains de bénéficier de certains services communaux sans prendre la voiture ;
- développer des services publics ambulants qui tournent durant le mois ou l'année dans les quartiers de la commune (services communaux, parc à conteneur, bibliothèque, [taxi social](#), ...);
- développer des activités culturelles et artistiques de proximité dans les écoles, en collaborant avec les différents acteurs (artistes locaux, académies et écoles artistiques, musées, bibliothèques, centres culturels, centres d'expression et de créativité...);
- soutenir les clubs sportifs de proximité (accès gratuit à certaines infrastructures, primes, prêt de matériel, utilisation de transports communaux, publication d'un appel aux bénévoles...);
- permettre aux associations et mouvements de jeunesse d'utiliser les infrastructures des écoles de la commune ;

- créer plus d'infrastructures multisports de quartier, près des écoles et collaborer avec certains établissements scolaires pour qu'ils mettent leurs infrastructures (classe, salle de sport, terrain, théâtre...) à disposition d'associations locales de manière à offrir davantage d'activités de proximité ;
- nouer des partenariats avec des supermarchés pour qu'ils mettent leur parking à la disposition d'associations ou des riverains de manière à y organiser des activités conviviales ;
- verdir et équiper de mobilier urbain les cours de récréation des écoles et en donner l'accès à des prestataires (marchands nomades de fruits et légumes, artistes...) et aux riverains en dehors des heures de classe pour diverses activités (loisirs, promenade, jardinage...).
- Etc.

### 4.3. Se déplacer à pied, à vélo, en trottinette... ou à plusieurs !

La voiture reste aujourd'hui le premier mode de transport des particuliers, notamment parce qu'elle répond mieux aux besoins, contraintes et exigences d'un grand nombre de citoyens (familles nombreuses avec des trajets complexes, courses à transporter, personnes à mobilité réduite, ...). Pour réduire son empreinte carbone, nous plaçons pour son verdissement, une utilisation plus partagée et le développement des alternatives.

Parce qu'elle permet de réduire la fréquence et l'ampleur de nos déplacements, la commune du quart nous invite à réinventer notre mobilité locale et dans le même temps l'aménagement des espaces publics. Nous devons faciliter les déplacements de courte distance sans la voiture ! La proximité doit donc se combiner à un réaménagement des voiries et au développement de services de mobilité de proximité.

Nous proposons de :

- améliorer l'accessibilité et la qualité des trottoirs et en renforcer la largeur lorsque cela est possible ;
- rendre le schéma de développement communal et les plans liés à la mobilité et au stationnement beaucoup plus inclusifs, notamment pour les personnes à mobilité réduite, les aînés, les femmes et les familles avec des enfants en bas âge ;
- sécuriser la totalité des passages pour piétons de la commune (entretien des peintures, recours à des peintures réfléchissantes, éclairage spécifique...) ;
- développer un réseau cyclable continu et sécurisé vers les écoles, les clubs sportifs, les entreprises, les locaux de mouvements de jeunesse, les gares ou encore les lieux de culte, en intégrant les pistes et bandes cyclables, ... ce réseau doit s'inscrire dans un plan communal de mobilité ;
- réduire progressivement les emplacements de stationnement le long de la voirie, dans des endroits stratégiques (par exemple un itinéraire scolaire), afin d'aménager des pistes cyclables et des trottoirs, à condition d'offrir une alternative de parking suffisante et de proximité aux riverains et usagers ;

- créer suffisamment de solutions de stationnement et de rangement des vélos dans l'espace public (boîtes vélos sécurisés ; supports vélos ; arceaux en U ; espaces dédiés dans chaque parking de voitures...) et prévoir des boîtes à outils en libre-service pour réparer son vélo ;
- imposer, via un règlement communal, l'aménagement d'espaces de stationnement pour vélos lors de l'octroi d'un permis pour une nouvelle construction ou pour une rénovation profonde ;
- rendre obligatoire la formation à l'usage du vélo dès la première primaire, en collaboration avec des associations spécialisées ;
- créer des pistes d'écolage pour vélo (afin d'apprendre à rouler en toute sécurité) ;

#### 4.4. Accéder à un logement bien situé et de qualité

Le logement est un levier de régénération par excellence ! Une habitation permet à chaque personne de se développer, de développer des projets, de s'insérer dans la société ou encore de participer à la vie économique, associative et citoyenne. Elle régénère l'estime de soi, le bien-être, la qualité de vie et les liens avec les autres. Le logement participe aussi à la transition écologique. Il devient de plus en plus compliqué de louer ou d'acheter le logement de ses rêves, avec une localisation idéale, plus particulièrement dans notre commune à forte pression immobilière.

Mais cette situation n'est pas une fatalité. Les communes peuvent contribuer à renforcer la mixité sociale sur le marché locatif et acquisitif, dans les quartiers fort prisés et ainsi permettre aux jeunes, aux aînés, aux classes moyennes et aux personnes précarisées de trouver un chouette logement non loin de l'endroit qu'ils souhaitent.

Nous proposons de :

- soutenir la création de nouveaux logements en facilitant l'octroi de permis pour la rénovation, la division de certains logements, l'extension ou le rehaussement d'immeubles ou encore la construction neuve, en veillant à densifier cette dernière (écoquartiers, mitoyenneté...);
- promouvoir la rénovation des étages supérieurs des commerces pour y aménager des logements accessibles depuis la rue ;
- créer un guichet unique du logement dans chaque commune (ou CPAS), en partenariat avec les organismes compétents (sociétés de logement public, agences immobilières sociales...);
- lutter contre les « marchands de sommeil » (renforcement des contrôles de salubrité et application de sanctions) ;
- lutter contre les logements inoccupés par l'instauration d'une taxe communale (ou son augmentation) et par un meilleur contrôle ;
- veiller à diversifier les logements (familles nombreuses ou recomposées, studios...) et faciliter le développement d'une offre de logements « adaptables » ou « adaptés » pour tenir compte de l'évolution des besoins et favoriser l'intergénérationnel ;

- améliorer la procédure de délivrance des permis d'urbanisme, notamment en publiant la liste des pièces à introduire pour chaque dossier ;
- appliquer des charges d'urbanisme sur les projets immobiliers importants afin que 10% des logements soient loués via une agence immobilière sociale ou pris en gestion par une société logement public ;
- Etc.

#### 4.5. Ruraliser les quartiers urbains

La ville dense permet de réduire les besoins de déplacements et d'optimiser les infrastructures. Mais sa configuration ne permet pas d'assurer son autonomie alimentaire et énergétique. Les espaces urbains sont également plus exposés aux effets du réchauffement climatique, car ils absorbent deux à trois fois plus la chaleur que les zones faiblement urbanisées. Nous devons donc ruraliser les villes, en les végétalisant et en y créant de nombreux espaces de respiration et plus de mixité fonctionnelle (sport, loisirs, culture, commerce, écoles...). Cette ambition peut se combiner à une densification intelligente.

Nous proposons de :

- densifier certaines parties de la commune d'une meilleure occupation des étages des commerces et des logements vides, de la division, du rehaussement ou de l'extension de certains logements, de la rénovation et réaffectation de parcelles, friches ou immeubles, de la création d'écoquartiers dans la commune ;
- dédensifier certains quartiers urbains qui ne disposent plus assez d'espaces verts en convertissant certaines friches en parcs et en réduisant les surfaces bétonnées (arbres sur les places, remplacement partiel et total de voiries peu fréquentées ou habitées lors de leur réfection...);
- multiplier les aires de jeux, les parcs et espaces verts, les initiatives de rues dédiées aux enfants ; développer des lieux couverts pour permettre aux enfants de jouer librement l'hiver.
- veiller dans les charges d'urbanisme pour les promoteurs à prévoir des espaces verts accessibles à tous.;
- définir un schéma de développement communal pour objectiver les choix en matière d'urbanisme et créer une vision à long terme ;
- imposer dans tout nouveau projet d'urbanisation la création d'espaces verts publics afin de développer des zones de respiration ;
- Etc.

#### 4.6. Faire plus de choses en ligne afin de réduire ses déplacements

Aujourd'hui, un Belge sur trois télétravaille de façon régulière, soit deux fois plus qu'en 2018 ! Cette transformation n'est pas sans effets sur la demande de bureaux, avec un rétrécissement

des surfaces occupées par les entreprises, mais aussi et surtout sur la présence physique d'un grand nombre de travailleurs dans leur quartier, durant une bonne partie de la semaine. Le télétravail peut donc contribuer au redéploiement de magasins, cafés, restaurants et autres services de proximité mais aussi à la régénération des liens entre voisins si les télétravailleurs sont encouragés à se retrouver autour d'une même table. Nous devons aussi soutenir la digitalisation d'autres types d'activités dont peut tirer profit certains publics. Nous pensons plus particulièrement aux démarches administratives réalisées à distance par des personnes qui manquent de temps ou n'ont pas de moyens de locomotion. Nous pensons aussi à la livraison de certains produits à domicile, en priorité de produits locaux ou de première nécessité (denrées alimentaires, médicaments...). Nous pensons enfin à certains services à domicile, notamment pour les personnes en perte d'autonomie.

Nous proposons de :

- renforcer le télétravail dans l'administration communale et les organismes publics locaux quand la fonction le permet. A plus long terme, sur base d'une évaluation de la pratique, et en concertation avec les partenaires sociaux, donner un droit à deux ou trois journées de télétravail ;
- favoriser la création d'espaces de coworking de proximité dans les quartiers de la commune et veiller à la présence d'un gestionnaire-animateur-accompagnateur. Dans le cadre d'un partenariat entre communes, provinces, régions, communautés et le Fédéral, mais aussi du secteur associatif et privé, il est clairement possible d'ouvrir un espace à proximité de chaque habitation (bureaux administratifs, salle de fêtes, bâtiments scolaires inoccupés, surface commerciale vide...). Les équipements et services (WIFI, imprimantes, mobilier...) ainsi que le chauffage seront pris en charge par les pouvoirs publics et, le cas échéant, par une petite contribution des utilisateurs ;
- moderniser le site web de la commune et numériser toutes les démarches administratives liées à la commune, le cas échéant en développant une application pour smartphone afin que chaque citoyen puisse trouver des informations facilement ou effectuer ses démarches administratives à distance et à n'importe quelle heure en vue d'obtenir des documents ou de solliciter une décision en parallèle, maintenir pour toutes les démarches administratives des alternatives non-numériques sans surcoût;
- maintenir et renforcer les services d'aide et de soins à domicile (en ce compris des services de transport, interventions de petits bricolages, livraisons de courses, aide à l'évacuation des déchets...);
- Etc.

## 5. Convivialité et vivre-ensemble – Une commune reliante, qui régénère les liens

La crise sanitaire avec ses confinements à répétition et les règles de distanciation sociale nous ont rappelé l'importance des liens dans notre quotidien. Vivre des moments avec d'autres, faire des rencontres, partager son vécu, son bonheur ou ses difficultés, aimer, se sentir appartenir à un groupe, y trouver sa place, être reconnu pour ce que l'on est et ce que l'on fait... L'existence sociale et la qualité de nos relations traduisent incontestablement l'un des besoins les plus fondamentaux de l'être humain, à condition évidemment de préserver deux autres besoins tout aussi essentiels : l'intimité et la liberté.

Outre le vrai bonheur que l'on tire de nos liens, s'engager dans de vraies relations ou pour une cause commune, recevoir et donner de la cordialité et de la gentillesse sont autant d'actions qui contribuent à améliorer la santé morale, mais aussi physique de chacun.

La commune est idéalement placée pour intervenir et régénérer les liens entre les habitants, entre générations ou entre communautés, mais aussi avec d'autres types d'usagers, comme les travailleurs ou encore les touristes. Elle peut notamment « apaiser » les quartiers en menant des actions de prévention envers les responsables de certaines nuisances ou en améliorant les espaces publics (trottoirs, pistes cyclables, éclairage...). Elle peut aussi renforcer l'attractivité des espaces publics par leur embellissement, leur accessibilité et leur vitalité.

Enfin, l'autorité locale peut agir pour tirer profit des outils numériques afin de faciliter les rencontres et projets collectifs entre citoyens et de favoriser le tissage des liens.

### 5.1. Apaiser et sécuriser les espaces publics

Vous pouvez embellir les rues et les places autant que vous voulez, mais si les citoyens s'y sentent stressés, dérangés ou menacés, ils n'y resteront pas ! Pour encourager les riverains à fréquenter les espaces publics à pied ou à vélo, pour persuader les parents à laisser leurs enfants jouer ou se balader dans le quartier, nous devons développer des espaces publics « zen » et sécurisants, des petits cocons de vie. Sécurité routière, bruit, éclairage public, présence de commerces et d'habitations avec pignon sur rue, entretien des bâtiments et suppression des traces de vandalisme, propreté, présence d'agents de prévention... tout cela apaise l'espace public et renforce son attractivité, sa fréquentation et donc un certain sentiment de protection. C'est ce cycle vertueux qu'il convient d'initier et d'entretenir.

Pour apaiser les quartiers, nous proposons de :

- prendre systématiquement en compte les dimensions « sécurité routière », « propreté » et « bruit » dans tout projet d'urbanisation ou de réaménagement/réfection de voiries ;

- renforcer la présence des agents de police de proximité (agents de quartier, police à vélo ou à pied...) et investir dans une équipe d'éducateurs de rue. Valoriser leurs actions auprès des riverains ;
- mener des travaux d'embellissement des espaces publics et des façades dans les lieux où le sentiment d'insécurité est important ;
- développer un éclairage intelligent (allumage automatique sur base de détecteurs) afin de concilier nécessité de lumière et réduction de la pollution lumineuse et de la consommation énergétique ;
- mettre en place des caméras intelligentes dans les lieux où les faits de criminalité et de délinquance sont les plus fréquents ;
- installer des radars de bruit (expérience-pilote en France) pour sanctionner les véhicules responsables de nuisances sonores excessives durant la nuit, en prévoyant des dérogations pour certains types d'usage (transport agricole ; services de police ou de secours...) ;
- renforcer les moyens de lutte contre les tags et prévoir des ateliers participatifs et des lieux dédiés à l'art urbain ;
- instaurer la tolérance zéro sur les dépôts clandestins (caméras, numéro vert pour déposer plainte, fixmystreet, recrutement d'agents constatateurs pour appliquer des sanctions administratives...) ;
- généraliser les points d'apport volontaire pour les déchets ménagers et résiduels et ainsi permettre aux habitants de les déposer n'importe quel jour de la semaine, à proximité de chez eux ;
- mettre en œuvre un programme transversal pluriannuel (ou le poursuivre et le renforcer s'il existe) pour lutter contre la saleté et les dépôts clandestins (ramassage avec des bénévoles ; sensibilisation dans les écoles et dans la rue ; caméras de surveillance ; mobilisation des agents communaux pour délivrer un avertissement ou informer l'agent sanctionnateur ; sanctions administratives alternatives et pédagogiques comme la réalisation d'un stage au sein du service propreté de la commune...) ;
- promouvoir régulièrement l'usage des recyparcs et maintenir une collecte d'encombrants à domicile au moins une fois par an ;
- Etc.

En matière de sécurité routière, nous proposons de :

- identifier les points noirs sur base des statistiques de la police, le cas échéant en consultant les habitants, les usagers de la route et les policiers ;
- définir et mettre en œuvre un « plan local de sécurité routière » décliné en six volets complémentaires :
  - o la sensibilisation auprès de tous les usagers (à l'école, dans les entreprises, lors des festivités...) ;
  - o la prévention opérationnelle (par exemple en proposant l'eau gratuite et en encourageant les citoyens à limiter leur consommation d'alcool lors de certaines festivités) ;
  - o l'accompagnement de certains publics cibles (par exemple en matière de dépendance à l'alcool ou à d'autres substances) ;

- la sécurisation des espaces publics et de la voirie. Dans le cadre de ce plan, établir un programme d'investissement en priorisant les chantiers sur base de la dangerosité des zones et des publics concernés ;
- le contrôle (alcoolémie, vitesse, drogues, incivilités routières, mesure du bruit...);
- les sanctions (en veillant à renforcer les sanctions pédagogiques comme venir soutenir le service « urgence » durant un weekend) ;
- encourager l'adoption d'une « charte de bonne soirée » par les établissements fréquentés par les jeunes (actions de prévention contre la conduite sous l'effet de l'alcool, happy hours non alcoolisés, communication avec le voisinage, sensibilisation des clients sur les nuisances potentielles...);
- utiliser des zones 30 dynamiques (actives lorsque le panneau est allumé) pour autoriser une vitesse supérieure en dehors des heures d'école, mais renforcer les contrôles de vitesse (radars fixes ou contrôles mobiles plus fréquents) ;
- Etc.

## 5.2. (A)ménager les espaces publics pour favoriser les contacts sociaux et créer des ponts entre quartiers

Si la sécurité au sens large est un préalable indispensable à la génération de liens et de vie sociale dans chaque quartier, elle n'est en rien une condition suffisante. La commune doit aussi prêter une attention toute particulière à la qualité des espaces publics afin d'en faire des lieux de convivialité, de plaisir, de rencontres et de partage. Plus que d'aménager, elles peuvent « ménager » les milieux de vie, c'est-à-dire prendre soin de leur conception et de leur entretien.

L'embellissement des voiries, des façades, des vues et paysages, mais aussi la végétalisation des espaces où la présence de points d'eau sont des composantes qui donnent envie d'habiter un quartier ou d'y passer régulièrement. Un dimensionnement des espaces « à échelle humaine » et les ambiances sonores, visuelles et olfactives participent au plaisir de l'expérience d'être en dehors de chez soi.

Nous proposons de :

- piétonniser partiellement les weekends, certaines rues afin d'en faire des espaces publics et de rencontres entre habitants. Equiper ces espaces de mobilier urbain, de bacs à fleurs, d'éléments de jeux pour les enfants (marquage au sol, buts et paniers de basket, de supports pour filets multisports...), de plantations pour trouver de l'ombre ou encore d'un abri pour la pluie. Impliquer les riverains dans chaque projet.
- prévoir des espaces où les citoyens peuvent se mettre à l'abri de la pluie (auvents publics) ou de la chaleur (zones ombragées avec courants d'air) ;
- repenser les lieux de culte en des espaces partagés (bibliothèque, maison de quartier, salle polyvalente ; lieu de préparation pour les examens lors des blocus...);
- aménager une agora ou un mini théâtre de verdure dans plusieurs quartiers pour permettre aux jeunes de s'y retrouver et aux riverains d'y organiser des réunions ou encore des petits événements culturels ;

- encourager les propriétaires de parkings privés à les rendre accessibles au grand public en dehors des heures de bureau ;
- renforcer la perméabilité des ilots (passages, ouvertures, jardins accessibles...) et le remembrement des jardins (espaces collectifs au centre de jardins individuels) ;
- préserver et valoriser les éléments typiques du terroir, les témoins de l'histoire locale, le petit patrimoine local (fontaines, chapelles, arbres remarquables...) et les lignes de force des paysages ;
- pour les grands projets de réaménagement de l'espace public, faire participer les citoyens en amont du processus, dès la conception du projet, avant la programmation et l'introduction des permis ;
- dans la mesure des moyens et des compétences de la commune, veiller à sensibiliser les opérateurs (télécommunication, eau, gaz, électricité) afin qu'ils puissent mieux coordonner les travaux liés aux impétrants et ainsi éviter d'ouvrir la voirie plusieurs fois sur une même année ;
- inciter les entreprises de travaux à respecter les délais d'exécution des travaux ou à réduire leur durée, en adaptant les critères des marchés publics et en renforçant le suivi des chantiers par la commune ;
- mieux communiquer auprès des commerçants et riverains sur l'agenda des travaux de voirie et les rendre plus prévisibles, via une cartographie en ligne ;
- Etc.

### 5.3. Animer les espaces publics pour créer de la convivialité

Des espaces publics sécurisés et aménagés avec soin bénéficient d'une plus forte attractivité. Mais il faut encore leur donner vie ! Les activités sportives, culturelles, festives ou informelles sont essentielles. Le monde associatif est donc indispensable à la régénération des liens dans la ville. Les associations sont aussi des lieux propices à la socialisation et aux rencontres. La présence de commerces, de lieux de coworking ou d'établissements HORECA contribue enfin à la convivialité.

Nous proposons de :

- soutenir l'organisation de fêtes de quartier ou des voisins, de brocantes locales ou de foire aux artisans (prêt de matériel communal, subside, publicité des activités...) et rassembler les fêtes des voisins par quartier les mêmes jours pour créer des liens au-delà des rues ;
- organiser les foires et les activités culturelles à proximité des commerces et de l'HORECA ;
- réimplanter, promouvoir ou instaurer des marchés locaux dans les quartiers moins centraux (voir chapitre 7) ;
- soutenir les artistes locaux et l'art de la rue (mise à disposition de locaux, subventionnement d'associations, formations, stages, programmation, marchés publics...) et valoriser leur travail dans les espaces publics (vitrines de surfaces commerciales en activité ou vides ; bâtiments publics divers ; parcs et places...) ;

- aménager un espace extérieur afin d'y célébrer les mariages au printemps et en été, si la météo est au rendez-vous et permettre l'organisation des cérémonies en soirée ;
- proposer aux riverains d'un même quartier d'harmoniser les décorations lumineuses de Noël situées aux fenêtres ou à l'extérieur ;
- Etc.

#### 5.4. Engager les citoyens dans la vie locale, pour leur milieu de vie et pour des causes sociétales

Certains riverains sont déjà aujourd'hui des parties prenantes et acteurs de leur quartier, tantôt en s'impliquant dans un projet, par exemple organiser une fête locale, tantôt tout simplement en veillant à la propreté de la rue ou en gardant un œil attentif aux enfants qui y jouent. Ces actions participent à l'animation et à la qualité du milieu de vie. Il est donc important de soutenir cet engagement, de le faciliter, mais aussi de favoriser les nouvelles vocations.

Nous proposons de :

- organiser chaque année la « semaine des associations » actives dans la commune avec au programme des portes ouvertes et visites de projets, des rencontres dans les écoles et une grande fête où les associations pourront tenir un stand ;
- créer une plateforme en ligne visant d'une part à valoriser le bénévolat et l'associatif et d'autre part à faciliter la rencontre entre demandeurs de services, associations et bénévoles à la recherche de projets ou encore citoyens en recherche de petits jobs ;
- soutenir matériellement les initiatives bénévoles ou d'associations par le prêt gratuit de matériel, la location à tarif préférentiel, la mise à disposition de locaux... ;
- encourager les entreprises locales à soutenir sous la forme d'un mécénat les activités associatives ;
- soutenir toutes les formes d'organisations de jeunesse (mouvements de jeunesse, associations de fait...) qui répondent à certains critères de qualité et poursuivent des objectifs sociétaux ;
- mener une enquête auprès des aînés de la commune pour prendre connaissance de leurs compétences et centres d'intérêt et voir dans quelle mesure ils peuvent fournir des services à la collectivité ou contribuer à des projets éducatifs, culturels ou sociaux ;
- Développer ou renforcer les budgets participatifs (enveloppe budgétaire confiée à un comité de quartier pour développer un projet de proximité : aménagement d'un espace public, évènement, potager collectif, formation gratuite...) en veillant à renforcer la participation effective des riverains et en respectant leurs choix ;
- soutenir les écoles et les mouvements de jeunesse de la commune qui organisent au moins une fois par an une activité visant à animer un quartier, à l'embellir, à le rendre plus propre ou plus inclusif ; de manière à encourager l'engagement des plus jeunes pour leur environnement local ;
- Etc.

## 5.5. Développer un habitat régénérateur de liens

L'espace public fait partie des lieux où se tissent les liens entre citoyens. Mais il n'est pas le seul. Résider dans un immeuble ouvert vers son quartier ou faire coexister une école avec une maison de repos et des bureaux offre de nouvelles possibilités de rencontres. Les relations peuvent être favorisées par le design et la configuration des bâtiments : jardins ou potagers partagés, habitat groupé, aire de jeux publique dans une propriété ouverte sur son quartier... Il existe une diversité de formules dont la commune peut se saisir pour que les projets de construction ou de rénovation deviennent aussi des opportunités pour soutenir la vie sociale.

Nous proposons de :

- soutenir la mise en place de colocations sur le marché locatif privé, en proposant aux bailleurs intéressés un accompagnement gratuit (conseils juridiques et administratifs) et en offrant une aide pour la promotion du bien ;
- développer des colocations sociales dans le parc de logements publics et ne pas uniquement proposer des studios individuels ;
- faciliter la création d'habitats groupés ou partagés de manière à faire cohabiter deux générations différentes sur une même parcelle mais aussi de densifier l'habitat ;
- diversifier et promouvoir l'offre de logements intergénérationnels, en facilitant leur implantation et en accordant une aide financière ou administrative ;
- développer des maisons de repos ouvertes sur la société en greffant à la résidence des équipements fréquentés par les riverains et les jeunes : salle de spectacles, salle de fête et réceptions mise en location, infrastructure sportive, aire de jeux pour enfants, crèche....
- Etc.

## 5.6. Rechercher la symbiose entre les cultures, les communautés, les groupes sociaux et les générations

La diversité est une richesse incroyable qu'il convient de défendre, de soutenir et de valoriser. Elle doit toutefois s'inscrire dans des relations positives, complémentaires, empreintes de tolérance, de curiosité et de respect. Nous défendons le droit à la différence, mais aussi le vivre-ensemble, l'attachement au collectif et le partage d'un socle de valeurs communes. Il faut faciliter le tissage des liens entre personnes de cultures, de générations, de milieux sociaux ou d'origines diverses. Cette dynamique ne s'enclenche pas toujours automatiquement et il est

Le mélange des groupes sociaux contribue aussi à renforcer la cohésion sociale et l'égalité des chances et à prévenir certaines formes de discrimination ou de stigmatisation.

La commune doit aussi créer de l'adhésion autour d'une identité collective locale, car c'est cette dernière qui peut aider chaque personne à se rapprocher de l'autre et qui permet de transcender les différences, de faire société, de développer une « communauté de vie locale »

forte et ouverte, qui évoluera au gré des rencontres avec de nouveaux visages, de nouvelles histoires personnelles et des nouvelles générations.

Nous proposons de :

- valoriser le folklore, les traditions locales, le patrimoine culturel et religieux de la commune, notamment auprès des personnes étrangères vivant dans la commune ;
- organiser des visites gratuites thématiques des quartiers de nos communes (mettant en avant l'histoire de nos quartiers, la biodiversité ...) et explicatives sur le fonctionnement des instances communales (collège, conseil communal, conseils consultatifs ...) et les différents services communaux (piscine, police, maison de quartier...);
- proposer des tables de conversations, permettant la rencontre et l'apprentissage du français ou néerlandais pour les uns et d'une langue étrangère pour les autres ;
- organiser une cérémonie d'accueil à la maison communale pour mettre à l'honneur les personnes devenant belges, et notamment celles qui ont suivi le parcours d'intégration des primo-arrivants. Une prestation de serment et une cérémonie festive auront lieu à cette occasion ;
- mettre en place une journée portes ouvertes des lieux de cultes/laïcité de la commune et encourager les initiatives interconvictionnelles comme par exemple l'organisation de moments de convivialité et d'échange entre communauté autour de repas : Ramadan, Noël, Pâques, Seder...
- créer une plateforme interconvictionnelle (regroupant les cultes et acteurs de la laïcité de la commune) et les encourager à organiser des événements communs ;
- promouvoir l'occupation des lieux de culte pour différentes activités communautaires, éducatives ou artistiques ;
- Etc.

## 6. Enfance et jeunesse – Une commune qui fait grandir et qui permet à chacun de trouver sa voie

Les différentes crises que nous traversons fragilisent les enfants et les jeunes. Leur mal-être est palpable. Les professionnels de la santé mentale tirent la sonnette d'alarme. Les jeunes méritent une reconnaissance sociale pour la solidarité dont ils ont fait preuve alors qu'eux-mêmes ne risquaient statistiquement pas grand-chose lors de la pandémie de covid. Crises climatiques, pandémie, guerres, crises énergétiques et économiques, l'avenir semble bien sombre pour les adultes de demain. La société leur semble au bord de l'effondrement et ils ne se sentent plus en adéquation avec nos modes de vie actuels.

Les acteurs communaux prennent en charge toutes les facettes des enfants et des jeunes au sein des crèches, des écoles, des associations extrascolaires, sportives, culturelles et d'animations parce qu'un enfant ou un jeune n'est pas qu'un élève. Il est aussi une sportive, un artiste, un animateur de mouvement de jeunesse, un bénévole, une cycliste, un musicien. Toutes ces sphères, et bien d'autres, composent l'enfant et le jeune, raisons pour lesquelles la commune doit investir dans le soutien aux associations d'enfants et de jeunes, développer avec les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles des milieux d'accueil et investir dans des infrastructures de qualité.

### 6.1. Pouvoir confier ses enfants à un milieu d'accueil à côté de chez soi

Les mille premiers jours de l'enfant, de sa naissance à ses trois ans, sont décisifs pour son développement, mais aussi pour la santé globale de l'adulte à venir. C'est pourquoi, les mille premiers jours des enfants doivent rester une priorité absolue d'une société et de ses autorités publiques et a fortiori communales. Parmi les initiatives essentielles qu'il faut déployer figurent bien évidemment les capacités d'accueil de qualité des jeunes enfants. Il y va non seulement de leur bien-être, mais aussi d'assurer les conditions d'une vitalité économique et sociale de toute une communauté, sans oublier un plus grand respect de l'égalité femmes-hommes. Pour toutes ces raisons, le financement public de l'accueil de la petite enfance n'est jamais une dépense, mais toujours un investissement.

Le secteur tout entier de la petite enfance est mis à mal. Du fait notamment de ces différentes crises, à Bruxelles, Quatre familles sur dix ne peuvent pas obtenir une place en crèche alors qu'elles en ont besoin.

La commune n'a pas les moyens d'investir seules la création de nouvelles places en crèche. Voilà pourquoi nous exigeons que la Région prenne ses responsabilités et dégage des budgets suffisants afin de financer directement un plus grand nombre de structures d'accueil. **Mais, avant d'augmenter le nombre de place en crèche, il faut consolider l'existant, soutenir et valoriser les accueillant.e.s !**

A l'échelon communal, nous proposons de :

- **mieux soutenir et valoriser les métiers de la petite enfance ;**
- permettre aux étudiant.e.s puériculteur.rice de décrocher plus facilement des stages, voire des contrats d'étudiant en crèche ;
- prévoir des soutiens financiers (primes, chèques-commerces pour des équipements valables dans les commerces locaux, tarifs préférentiels) ou des matériels adaptés (mise à disposition de locaux, d'équipements...) aux structures d'accueil pour la petite enfance de manière à développer l'offre de places ;
- prévoir dans les règlements communaux d'urbanisme, pour les gros projets immobiliers, des charges visant la création d'espaces et/ou d'équipements à destination de l'accueil de l'enfance ;
- soutenir les réseaux d'entraide et les échanges de services entre familles (portail d'information ou soutien à la création d'une plateforme numérique collaborative pour les échanges de services de covoiturage, de garde d'enfants ...) ;
- nouer des partenariats entreprises-commune afin de créer des crèches d'entreprises ouvertes aux enfants du quartier, notamment pour les travailleurs de nuit ;
- offrir, lors de la déclaration de naissance, un bon d'achat valable dans tous les commerces locaux (plutôt qu'une prime de naissance) ainsi qu'un « Guide des jeunes parents ». Ils pourront y trouver des conseils pour la santé et l'éducation des enfants, de même que la liste de tous les services de soins, de sages-femmes, les services de médecine de garde, de soutien à la parentalité et spécialistes de santé mentale et les milieux d'accueil ;
- favoriser le développement d'un service de location d'équipements de 2<sup>ème</sup> main à destination des enfants de 0 à 3 ans (poussette, berceau, lit pliant, porte bébé, siège auto...), en partenariat avec l'intercommunale de gestion des déchets et le secteur associatif ;
- Etc.

## 6.2. Soutenir toutes les écoles de la commune et les encourager à tisser plus de liens avec leur quartier

L'école est l'un des piliers de notre société dont le rôle est de garantir à toutes et tous un développement équilibré et une émancipation personnelle propices à une insertion réussie dans la société. Viser une école qui permet à chaque élève de grandir, de partager des valeurs, de défendre des causes, d'apprendre, de trouver sa voie et de développer ses talents. Le rôle de la commune est de fournir un support aux écoles pour accomplir cette mission.

Nous proposons de :

- en cohérence avec la politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, soutenir/encourager les écoles pour qu'elles mettent en place des projets pédagogiques innovants (éveil aux langues dès la maternelle, éveil à la culture et aux artistes, éveil aux métiers, apprentissage par et au numérique, école du dehors, « nouvelles pédagogies »...)
- créer de bonnes conditions d'apprentissage : outils pédagogiques, matériels, infrastructure (toilettes, ventilation des locaux) ... ;

- favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les écoles par des aménagements raisonnables, physiques et/ou pédagogiques et faire connaître les aides existantes ;
- mener des collaborations entre écoles de l'enseignement ordinaire et écoles de l'enseignement spécialisé afin de favoriser les interactions et les projets communs entre tous les élèves (fête annuelle conjointe ; voyage scolaire...) ou encore de promouvoir l'engagement en faveur des jeunes confrontés à un handicap plus lourd ;
- développer des activités diversifiées : artistique et culturelle, sportive dans les écoles en faisant le lien avec les lieux, clubs et institutions déjà existants tels que les académies, les associations, les artistes, les musées, les bibliothèques, les centres culturels, les centres sportifs, les centres d'expression et de créativité présents sur le territoire local ;
- développer des actions pour favoriser les liens intergénérationnels comme par exemple l'école des devoirs (aînés qui accompagnent les jeunes pour les aider à réaliser leurs devoirs et préparer les évaluations et les examens) ;
- embellir les cours d'école (végétalisation, couleurs, matériel sportif, œuvres d'art...) en partenariat avec d'autres institutions ou des artistes locaux ;
- promouvoir les circuits courts dans les cantines scolaires des écoles de la commune, par exemple en structurant en réseau les producteurs et les établissements scolaires, en instaurant une centrale d'achat ou en organisant un service de livraison de repas avec des produits locaux ;
- (continuer à) mettre du matériel communal à la disposition de toutes les écoles de la commune, quel que soit le réseau, et leur fournir également un soutien logistique (transport vers la piscine, présence d'un agent de prévention pour la circulation...) ;
- promouvoir auprès des directions des établissements scolaires de la commune ainsi que du corps enseignant, une consommation plus durable du matériel scolaire (sobriété dans la quantité de matériel demandé, limitation du plastique au strict minimum, achat d'équipements de qualité et à longue durée de vie, bourse aux fournitures scolaires de seconde main en début d'année, ...) ;
- mettre en place une bourse au matériel numérique (ordis, tablettes) ;
- soutenir ou faciliter la rénovation et l'isolation des écoles ;
- Etc.

### 6.3. Renforcer et diversifier les activités extrascolaires

Les activités extrascolaires et de loisirs sont une opportunité pour chaque enfant de pouvoir développer ses talents ainsi que ses passions. Il s'agit aussi de permettre aux parents de pouvoir jongler avec plus de facilité entre les obligations professionnelles et familiales.

C'est pourquoi il faut créer davantage de possibilités pour les enfants de suivre des activités extrascolaires gratuites ou à bas prix afin de proposer une solution aux enfants pour s'épanouir, mais aussi faciliter la question du transport des enfants entre le domicile et les activités ou l'école. De nombreux liens peuvent être créés entre les associations créatives, sportives, culturelles, les écoles de devoirs et l'accueil temps-libre implanté sur la commune, et les écoles.

Nous proposons de :

- encourager et soutenir la coopération entre les acteurs communaux : organisations de jeunesse, CPAS, centre culturel, bibliothèque, maison des jeunes, écoles, Services d'Aide à la Jeunesse, groupes locaux de mouvements de jeunesse... ainsi qu'avec les groupes de citoyens (jeunes, âgés...). Ce sont de véritables partenaires de l'éducation non formelle ;
- mettre les infrastructures scolaires (terrains ou salles de sport, théâtre, classes, cuisines...) à la disposition d'associations et de groupes de citoyens, afin d'organiser des activités extrascolaires (cours de cuisine, entraînements sportifs, initiation à une discipline artistique...);
- lever les freins à l'inclusion des enfants et des jeunes au sein de structures scolaires, associatives, sportives et culturelles. On y constate parfois un manque d'ouverture à la différence qui empêche la mise en place d'aménagements raisonnables ;
- réduire les discontinuités des services et ainsi améliorer le passage d'un lieu de vie à l'autre des enfants ;
- développer des activités extrascolaires dans les écoles durant les weekends et les congés scolaires en concertation avec les acteurs de l'Accueil temps libre (ATL) et les associations de jeunesse ;
- multiplier les parcours santé, les initiatives de sport santé... ;
- mener des opérations pilotes étendant l'accueil scolaire jusqu'à 17h30 (18 h 00), par une offre d'activités diversifiées, sportives, artistiques, culinaires, linguistiques ou de remédiation ;
- Etc.

#### 6.4. Vivre dans une commune family-friendly

La commune a un rôle essentiel pour améliorer la qualité de vie des familles par les services qu'elle peut mobiliser et mettre à leur disposition, par l'environnement qu'elle peut aménager, par les initiatives qu'elle prend pour le mieux vivre-ensemble. Dans une vie où tout va toujours plus vite et où les citoyens se sentent toujours pressés, l'aménagement des espaces communs peut changer la donne.

Nous proposons de :

- créer des aires de jeux intergénérationnelles et des agoras près des zones d'habitations ;
- encourager et faciliter les initiatives intergénérationnelles (logements, lieux de rencontres et d'activités ...);
- développer des logements de toutes tailles en ce compris les studios individuels et les logements pour familles nombreuses ;
- organiser une journée « salon des familles » regroupant toutes les associations et organisations actives au niveau local dans le secteur de l'enfance, de la jeunesse, du sport, de la culture, des âgés... ;
- Etc.

## 7. Economie – Une commune avec des entreprises compétitives, engagées et ancrées dans leur territoire

Pour ancrer les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les grandes entreprises dans notre commune, il est important d'établir des relations de confiance entre les pouvoirs publics et les entreprises. Tisser des liens vertueux entre les citoyens, et les entreprises ainsi qu'entre les entrepreneurs locaux et les autres acteurs économiques permet une sécurisation du chiffre d'affaires et des économies importantes sur les intermédiaires. Comme le dit l'adage, « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

Certaines filières comme le petit commerce de proximité ou encore le tourisme culturel et de terroir entretiennent également un solide attachement à leur territoire. Il est important de soutenir leurs activités et de les pérenniser, car, au-delà du chiffre d'affaires, elles fournissent aux populations locales des bénéfices immatériels incontestables.

Les PME méritent une attention particulière de la part de la commune qui doit agir comme un agent facilitateur en faisant le lien avec les autres niveaux de pouvoir. Il est en effet compliqué pour elles de naviguer dans la lasagne institutionnelle. Des entreprises épanouies dans nos territoires, c'est de la création d'emplois locaux difficilement délocalisables, c'est une contribution de richesses vers les autres acteurs économiques et c'est un attrait supplémentaire pour nos territoires.

Pour Les Engagés, la commune comme institution politique la plus proche du citoyen a un devoir de stimulation et d'impulsion en matière de création et de développement d'entreprises. La commune et les bassins de vie doivent se doter d'un plan stratégique de développement économique afin de mettre en place une stratégie d'accueil de l'activité économique, une politique de soutien à l'innovation à la création d'emplois ainsi qu'une politique de pérennisation en anticipant les différentes mutations. La mise en place d'initiatives valorisant l'esprit d'entreprendre permettra de stimuler le tissu local afin de redynamiser notre économie et de créer de l'emploi générant lui-même des richesses pour nos communes via la récolte de recettes supplémentaires. Ce cercle vertueux peut aussi contribuer à régénérer la vitalité commerciale de proximité.

### 7.1. Régénérer la vitalité commerciale dans notre commune

Depuis quelques dizaines d'années, nous constatons que les commerces locaux périssent face à la création de zones commerciales en périphérie, l'e-commerce et les changements de mode de consommation. Le secteur du commerce vit également de profondes mutations des chaînes de magasins, avec des structures de plus en plus internationales, une guerre commerciale sur les marges bénéficiaires et une tendance à la franchisation.

Pour Les Engagés, ceci n'est pas une fatalité et des initiatives doivent se mettre en place afin d'endiguer ce phénomène et de régénérer la vitalité commerciale dans notre commune.

Pour soutenir le commerce :

- rendre l'expérience « commerciale » plus attractive (densité et diversité des commerces, qualité et propreté des espaces publics, animations et festivités, accessibilité en transports en commun ou à vélo, solutions de stationnement, marketing et branding...);
- mettre en valeur la qualité et l'originalité des petits commerces grâce à la promotion auprès des riverains, mais aussi sur une zone de chalandise plus large ;
- favoriser et faciliter la création de commerces et aider les commerçants à innover et à renforcer la qualité de leurs services ;
- tirer vers le haut le nombre de clients potentiels (attirer ou maintenir des classes moyennes dans la commune, créer du logement aux étages des commerces, relocaliser des bureaux à Forest, renforcer l'activité touristique et donc le nombre de visiteurs externes...).

Nous proposons de :

- dresser un diagnostic complet de la situation des commerces dans la commune afin d'identifier les branches d'activité en pénurie ou excédentaires et d'évaluer leur accessibilité en transport public, à vélo ou à pied depuis les zones résidentielles ;
- définir avec les commerçants et les citoyens une stratégie de redéploiement et de maîtrise commerciale intégrée qui couvre plusieurs domaines d'intervention (commerce, aménagement du territoire, tourisme, travaux publics...), en fixant des priorités. Se concerter au préalable avec les communes voisines afin de rechercher les complémentarités et éviter une concurrence contreproductive. Le cas échéant, définir une stratégie commerciale intercommunale ;
- sur base de la stratégie, orienter les aides communales à destination des commerces ainsi que toutes les décisions susceptibles d'affecter la vitalité commerciale (permis, gestion des chantiers, localisation des festivités, plan de mobilité et de stationnement...);
- mobiliser les outils d'aménagement du territoire (zones d'enjeu communal, plan de secteur, schéma d'orientation local et de régulation du commerce (schéma communal de développement) pour resserrer les zones où de nouveaux commerces peuvent s'implanter (« downsizing »). Dans ce cadre, développer des noyaux commerciaux et prévoir un moratoire sur les centres commerciaux périurbains ;
- nouer une collaboration avec les propriétaires des surfaces commerciales des zones où la commune souhaite voir le commerce s'implanter, afin de les encourager à louer leur bien à des commerces de qualité et pas à n'importe quel demandeur ;
- créer une agence immobilière commerciale et sociale. Cette agence servira d'intermédiaire entre les propriétaires de surfaces commerciales et les commerçants-locataires. Les propriétaires qui confient leur bien en gestion auprès de l'agence bénéficieront de divers avantages : intervention dans des travaux de rénovation ; prime pour l'embellissement des façades ; couverture du risque locatif par la commune ; gestion administrative et locative gratuite...). Certains nouveaux commerçants pourront aussi bénéficier durant les premières années d'un loyer réduit ou calculé en fonction du chiffre d'affaires. Les étages pourront également être loués sur base d'une grille des loyers, le risque locatif pour le propriétaire ainsi que les travaux nécessaires pour aménager l'accès aux étages, étants couverts par l'agence ou par la commune ;

- ne pas oublier les automobilistes et notamment ceux qui ne peuvent pas faire autrement que d'utiliser un véhicule (personnes à mobilité réduite, familles avec enfants en bas âge...) : stationnements spéciaux et dépose-minute, parkings de rabattement (publics et privés), téléjalonement et gratuité intelligente, gratuité du stationnement pour 30 minutes ou pour 3 heures en cas d'achat de minimum 30 euros dans un commerce reconnu par la commune... ;
- promouvoir et digitaliser l'offre commerciale dans la commune en développant une plateforme en ligne avec plusieurs fonctionnalités (vitrine, infos et actualité de chaque commerce, réservation ou achat en ligne, messagerie...) et en s'appuyant sur les réseaux sociaux ;
- octroyer une prime communale pour soutenir la création ou la transformation d'un commerce qui répond à un cahier des charges (originalité, ancrage local, valorisation de savoir-faire ou de produits locaux, commerce équitable ou durable...) ;
- favoriser au maximum les commerces locaux dans les marchés publics, en veillant au respect de la réglementation ;
- remplacer les différentes primes communales (prime au personnel communal, prime de naissance, cadeau pour un concours communal (ville fleurie, mérite sportif) par un chèque commerce ou un bon d'achat valable dans les commerces locaux ;
- occuper les surfaces commerciales vides en obligeant leurs propriétaires à remplir les vitrines de créations artistiques locales ou de produits locaux et en facilitant l'installation de magasins éphémères ;
- créer un groupement d'animation commerciale constitué et autogéré par les commerçants locaux. Son rôle sera d'animer le cœur de Forest (événements festifs, culturels, sportifs ou folkloriques, gestion des marchés hebdomadaires ou de marchés thématiques...), de promouvoir les commerces (site web, campagnes publicitaires...) et d'être associé à la gestion de certains services (agents de prévention, office du tourisme...).
- Etc.

## 7.2. Soutenir l'entrepreneuriat local, la distribution des produits circuits courts et l'engagement sociétal des entreprises

Créer son « business » ou son propre emploi est souvent un défi passionnant. Mais il y a des milliers de choses à penser et il est important que la commune met en place le meilleur environnement possible pour les entrepreneurs : un cadre fiscal et réglementaire le plus stable possible et prévisible, des démarches administratives simplifiées, un dialogue constructif avec l'autorité publique, l'accès à des données utiles au projet...

Plus l'entrepreneuriat sera développé dans une commune, plus celle-ci sera dynamique et prospère. Les entreprises et les commerces locaux sont les meilleurs ambassadeurs de la commune et il est important que celle-ci les valorise au maximum dans leurs marchés publics.

Enfin, plus que jamais, nous avons besoin d'entreprises qui s'engagent pour des causes de société et pour régénérer la planète et le bien-être de tous.

Nous proposons de :

- renforcer la collaboration avec la chambre du commerce, les communes voisines et les structures supracommunales afin de mutualiser les moyens de chacun, de renforcer les économies d'échelle et d'atteindre la masse critique ;
- mettre en contact les établissements scolaires de la commune et le monde économique local afin d'organiser des visites d'entreprises ;
- instaurer un cadre réglementaire et fiscal clair, stable, prévisible et attractif pour les entrepreneurs et investisseurs ;
- créer un registre des entreprises locales afin de les informer de tout marché public initié par la commune dans leur secteur d'activités et afin d'informer les citoyens des commerces et des entreprises présentes sur le territoire ;
- soutenir les étudiants-entrepreneurs en mettant à leur disposition un espace de partage et de travail et quelques services de base (internet gratuit, mobilier...) ;
- promouvoir auprès des acteurs économiques la mise en œuvre d'une démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) ou d'entreprise à missions : amélioration du dialogue social et de la participation des citoyens à la gouvernance de l'entreprise, approvisionnement de marchandises et fournitures locaux ou provenant d'entreprises respectueuses de l'environnement et des droits sociaux et humains, investissements économiseurs d'énergie, zéro déchet..., les soutenir dans ce projet (accompagnement, formations...);
- Etc.

### 7.3. Développer une industrie de proximité, soucieuse du bien-être des populations locales

Pour verdir notre économie et assurer notre souveraineté dans des secteurs stratégiques (masques médicaux, composants électroniques...), nous devons favoriser l'industrie de proximité. La présence de sites de production de grande ou petite taille s'accompagne de création d'emplois. Elle favorise le développement de plein d'autres entreprises spécialisées dans l'approvisionnement et le support industriel ou dans la distribution et la commercialisation des produits. La commune a un rôle à jouer pour renforcer l'attractivité de nos territoires à l'égard des investisseurs, mais aussi pour favoriser la croissance de petites entreprises de production.

Pour contribuer à la réindustrialisation dans la commune et à son verdissement, plusieurs leviers peuvent être activés par les collectivités locales :

- mobiliser le foncier pour permettre l'implantation d'entreprises ou leur extension, en veillant à neutraliser l'impact sur la biodiversité et l'imperméabilisation des sols (reconversion d'anciens sites industriels, densification des parcs industriels, végétalisation massive et limitation des surfaces asphaltées pour compenser la construction d'un bâtiment industriel...) ;
- adapter la fiscalité pour la rendre incitative et prévisible et non punitive et aléatoire ;

- mettre en réseau les entreprises afin qu'elles partagent leurs connaissances et expériences et développent des projets en commun ;
- soutenir la formation et toutes les activités susceptibles de développer des compétences et des qualifications recherchées par le monde industriel ;
- instaurer un dialogue constructif et des relations de confiance entre les autorités locales, les entreprises et la population locale ;
- promouvoir le territoire et ses atouts sur le plan national et international ;
- Etc.

Enfin, lorsqu'il est traité par la commune, le permis d'environnement ne doit plus être perçu comme un frein à développer son activité, mais bien comme un levier qui permet aux demandeurs de s'établir, dans un cadre connu et préservé, selon une politique lisible et uniformément appliquée sur le territoire.

Nous proposons de :

- développer une vraie stratégie industrielle dans la commune, en collaboration avec les autres communes, de manière à identifier des filières prioritaires, sur base de l'évolution du marché et de l'environnement, mais aussi des atouts et faiblesses du territoire ;
- développer des « manufactures de proximité », c'est-à-dire des espaces partagés de formation et de production situés dans la commune, dans les zones résidentielles ou dans les parcs industriels. Ils doivent permettre aux artisans, entrepreneurs et TPE de s'y réunir, d'y lancer une activité, de bénéficier d'équipements, de services et de formations.
- intégrer des espaces de coworking ou des incubateurs d'entreprises axés vers les secteurs de la transition dans les nouveaux projets d'aménagement et dans chaque zoning d'activités économiques ;
- supprimer les taxes inutiles ou désuètes (dont le coût de perception est supérieur au rapport ou au coût administratif pour l'entreprise) et se coordonner au niveau de chaque bassin de vie pour éviter les concurrences fiscales et simplifier la vie des entreprises ;
- Améliorer le traitement des demandes de permis d'environnement, en veillant à rendre la procédure
  - prévisible : définition préalable et communication d'une vision, de priorités et de normes communales claires en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement en veillant à les définir en concertation avec la population ;
  - concertée : veiller à instaurer un dialogue franc, transparent et constructif entre les demandeurs, les autorités communales et les autres instances concernées ;
  - équilibrée : rendre une décision qui intègre l'ensemble des enjeux et des avis ;
  - rapide : adapter le nombre d'agents-traitants, prévoir des formations à destination des services concernés, recourir à des outils digitaux et faire évoluer la culture de l'administration afin d'assurer la fluidité, la rapidité, la facilité et la transparence des procédures de demandes de permis d'environnement et de permis uniques, dans l'intérêt des utilisateurs.
- Etc.

## 7.4. Choisir un tourisme authentique et soutenable, à deux pas de chez soi

Ce secteur représente un levier de développement majeur pour notre territoire. Au-delà des gains économiques, le tourisme contribue à l'amélioration du cadre de vie, au renforcement de l'image et de la notoriété d'une commune auprès des investisseurs économiques ou encore à l'association du nom d'une destination ou d'un site avec certains produits locaux.

Pour Les Engagés, le tourisme de demain sera un tourisme de proximité qui permet aux populations locales et voisines de profiter d'une offre de divertissement, de découverte ou de détente pas trop éloignée de chez eux, à un prix abordable. Le tourisme de proximité vise aussi les visiteurs étrangers en recherche d'une expérience authentique.

Enfin, le tourisme de proximité doit être un tourisme soutenable qui répond aux nouveaux défis auxquels ce secteur est confronté.

La commune doit s'organiser et développer une vraie stratégie de tourisme soutenable et de proximité ! Nous proposons de :

- définir une stratégie touristique locale, en collaboration avec les communes voisines, ainsi qu'avec les autres niveaux de pouvoir, et impliquer dans la réflexion et la mise en œuvre, toutes les parties prenantes (commerçants, opérateurs touristiques, organismes publics, associations historiques et patrimoniales...);
- dans ce cadre, mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité de l'offre touristique (maîtrise des langues étrangères, professionnalisation des pratiques, disponibilité de solutions de mobilité et de stationnement, qualité des espaces publics...);
- développer des circuits thématiques (à pied, à vélo, en combinant plusieurs modes de transport...) pour relier les différentes composantes touristiques de la destination ;
- développer un marketing et une promotion authentique et coordonnée entre tous les acteurs, en mobilisant davantage les supports multimédias, les réseaux sociaux, ... ;
- davantage impliquer les associations et les entreprises dans l'offre touristique (visites guidées, événements, visites d'entreprise, ...);
- éveiller et responsabiliser les touristes quant à l'adoption de comportements responsables et respectueux (affichettes, vade-mecum ou brochure diffusée dans les hébergements, le site internet...);
- encourager les restaurateurs et tavernes de la commune à proposer des produits circuit-court et à promouvoir le patrimoine local ;
- valoriser l'histoire de la commune, au travers de promenades didactiques ;
- Etc.

## 7.5. Permettre aux habitants de trouver ou de créer un emploi de proximité

Travailler à proximité de son lieu de vie apporte une qualité de vie importante en facilitant la vie familiale, en évitant de longs trajets stressants, en évitant de perdre de précieuses minutes dans les bouchons et en réalisant de sérieuses économies dans les frais de transport. Pour les employeurs, disposer d'une main-d'œuvre locale est également la garantie de disposer d'un

personnel motivé, disponible et qui trouve du sens dans son travail et dont les frais de déplacement sont moindres.

Nous proposons de :

- promouvoir et soutenir les offres de formation professionnalisante présente sur le territoire local et plus particulièrement celles relatives aux métiers en pénurie ;
- booster l'insertion socioprofessionnelle au sein des CPAS, notamment via les articles 60 et 61, en permettant à leurs bénéficiaires de travailler auprès d'employeurs tiers pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle durable ;
- stimuler le lien entre les écoles secondaires et les acteurs parascolaires pour la mise en place de programmes créatifs, de création d'entreprise ou d'initiation au codage informatique ;
- intégrer l'emploi et la formation dans les contrats de quartier ;
- développer une alliance entre la commune et les entreprises implantées sur la commune (promotion locale des offres d'emplois, jobs d'étudiants, accueil de stagiaires, rencontres dans le milieu scolaire et journées découvertes d'entreprises, mise sur pied de projets favorisant le lien entre formations, accompagnement et mise à l'emploi, bourses à l'emploi...);
- promouvoir les échanges linguistiques, notamment au travers de jumelages communaux Nord-Sud, et soutenir les associations locales qui s'investissent dans ce genre de projet ;
- Etc.

## 7.6. Soutenir les entreprises d'économie sociale pour plus de prospérité

L'économie sociale est complémentaire à l'engagement du secteur privé car elle répond à des besoins essentiels de la société qui ne sont pas toujours couverts. Elle s'appuie sur un modèle économique alternatif qui ne dépend pas des logiques spéculatives et qui place les intérêts des travailleurs et des usagers devant le profit. Elle intègre des publics éloignés de l'emploi et contribue ainsi à la cohésion sociale. Les communes doivent soutenir ce secteur important.

Nous proposons de :

- intégrer des clauses sociales dans les cahiers des charges des marchés publics. Ces clauses favorisent l'intégration professionnelle ou la formation de personnes éloignées du marché de l'emploi ;
- encourager sur le territoire communal le développement de surfaces de vente d'objets de seconde main, encadrées par des entreprises d'économie sociale, créatrices d'emplois et proposant des produits de qualité à des prix abordables pour tous ;
- assurer la publicité des établissements d'économie sociale présents sur le territoire et créer les liens avec les citoyens, les PME et les entreprises.
- Etc.

## 8. Démocratie – Une commune qui rapproche les élus des citoyens

Les citoyens exigent plus d'exemplarité et de transparence de la part du monde politique. Ils veulent aussi plus de participation directe aux décisions. La commune est le lieu idéal pour développer une démocratie plus directe et collaborative, en raison de sa taille et de sa proximité.

L'échelon local est moins affecté par la défiance envers le monde politique et bien souvent le Bourgmestre, les Echevins, les Conseillers communaux sont encore appréciés ou à tout le moins considérés. La proximité entre les élus locaux et les habitants d'une même commune contribue à ce plus grand taux de confiance. Les personnes investies dans la politique locale sont des habitants de la commune confrontés aux mêmes situations que leurs voisins.

### 8.1. Pouvoir compter sur des élus inspirants dans leurs actions et leur implication

Trop de citoyens ont le sentiment que les responsables politiques jouissent de privilèges et ne connaissent pas la crise, qu'ils vivent la « grande vie » et sont déconnectés des réalités. Si cette perception ne traduit pas la réalité vécue par la grande majorité des mandataires locaux, qui pour la plupart ne comptent pas leurs heures pour une rémunération bien inférieure aux mandats nationaux ou à leur niveau de responsabilité, d'exposition, de disponibilité et de compétences requis, il n'en reste pas moins que certaines croyances ont la vie dure. Le travail de tous les élus, majorité et minorité incluses devrait aussi être mieux mis en valeur et davantage communiqué auprès des citoyens. Il est également important d'encourager les citoyens à s'engager en politique, que ce soit dans le cadre des élections, d'un mandat ou d'un comité consultatif local. C'est aussi au travers de cet engagement que nous pouvons retisser du lien entre le monde politique et la population.

Nous proposons de :

- prévoir un accès en ligne de toutes les questions posées par les conseiller.es écrites et orales, des projets en cours, de l'avancement des travaux, des dates de chantiers... ;
- davantage consulter les riverains sur les projets les concernant avec des rencontres citoyennes et en utilisant aussi des outils participatifs d'intelligence collective pour les personnes ne sachant pas se déplacer ;
- mettre en place un système de contrôle interne et auditer de façon aléatoire les services et organismes communaux ou subsidiés afin de limiter le risque de fraude ;
- inviter régulièrement les administrateurs publics des structures parlocales et au moins une fois par mandature à présenter les activités, les enjeux de la structure et les liens avec la commune au Conseil communal ;

- changer la législation relative au marché public afin de permettre à la commune qui le souhaite d'appliquer la règle dite de la médiane dans les marchés publics de travaux (sélection du candidat avec le prix le plus bas, mais fixation du prix médian entre toutes les offres à discuter). Le cas échéant, prendre en compte d'autres critères dans le choix de l'entreprise comme sa fiabilité, sa disponibilité, la qualité de son travail ou encore son impact environnemental (et donc indirectement sa proximité) ;
- Etc.

## 8.2. Impliquer les citoyens et les associations dans les décisions et les actions de la commune

Afin d'améliorer la qualité des décisions politiques, mais aussi de mieux prendre en compte les points de vue et contraintes de certains, nous préconisons le renforcement du caractère participatif de la démocratie locale.

Il est important qu'une commune s'appuie sur son réseau associatif et soutienne son tissu local à qui elle peut déléguer certaines missions : comités de quartier, comité de parents, ...

Nous proposons de :

- veiller à une démocratie participative riche et dynamique, notamment par la mise sur pied de commissions consultatives citoyennes (conseils de la vie associative rassemblant toutes les associations de la commune, commission des aînés, des personnes en situation de handicap, des femmes, des familles, conseil communal des enfants...) et s'assurer de leur bon fonctionnement, de leur représentativité et du suivi de leurs avis et propositions par le conseil et le collège communal ;
- mobiliser les commissions consultatives citoyennes surtout en début de législature, au moment de l'élaboration du plan stratégique de la commune (PST ou autre), puis leur confier une mission de suivi de la mise en œuvre de ce plan ;
- veiller à avoir des lieux d'échange dans les différents quartiers de la commune pour développer du lien social.
- développer des panels citoyens tirés au sort pour les projets d'envergure et les décisions importantes de la législature ;
- rediffuser chaque conseil communal en ligne;
- Etc.

## 8.3. Protéger les libertés de chaque citoyen

Suppression de nos libertés de se réunir, de se déplacer, nos libertés ont été sérieusement réduites durant la crise sanitaire. Si les règles mises en place visaient un objectif légitime, beaucoup d'entre nous ont eu le sentiment de ne plus vivre dans une démocratie, mais plutôt dans un état sécuritaire. Cette période compliquée nous a rappelé la grande valeur de nos

droits fondamentaux ! La commune doit en être le garant et agir pour les régénérer auprès de tous. Régénérer les libertés ne rime toutefois pas avec le « tout est permis ».

Nous proposons de :

- mettre en place les mesures nécessaires au respect du RGPD et de la législation belge en matière de protection de la vie privée et de transfert de données à caractère personnel entre administrations. Veiller à imposer ce respect auprès des fournisseurs de la commune;
- prévoir « l’affichage » des règlements communaux sur le site web de la commune, à un endroit accessible, comme cela se pratique déjà en Flandre, et le cas échéant, proposer une vulgarisation de leurs contenus (résumé didactique ; capsules vidéos...);
- développer une politique de subsidiarité en reconnaissant le tissu associatif local comme un acteur important dans l’accomplissement des missions de la commune, mais aussi en tant que générateur de prospérité et de bien-être. Dans ce cadre, déléguer la mise en œuvre de certaines missions ou projets de la commune à des associations en veillant à leur donner les moyens nécessaires et à assurer une transparence dans l’utilisation des subventions ;
- respecter la liberté de culte ;
- respecter le droit de grève au sein du personnel de l’administration communale et des organismes paracommunaux ;
- devenir une commune « antifasciste » en mobilisant la majorité et l’opposition du conseil communal à s’engager à lutter contre la diffusion de discours et d’actes haineux, xénophobes ou racistes ;
- cultiver le devoir de mémoire des victimes des guerres du 20<sup>ème</sup> siècle en faisant du 11 novembre une journée de forte mobilisation dans la commune (action menée dans toutes les écoles ; participation des mouvements de jeunesse ; événements culturels ou sportifs dédiés à cette journée de commémoration...);
- Etc.

## 9. Administration – Une commune qui donne le meilleur d'elle-même pour rendre service aux usagers

De nombreux citoyens entretiennent et véhiculent, notamment sur les réseaux sociaux, une opinion et une image très négative du secteur public et de ses fonctionnaires. Si cette perception est fort heureusement le plus souvent excessive et simplificatrice, elle révèle malgré tout un fossé qui se creuse toujours plus entre les institutions publiques et la population. L'échelon local ne fait pas exception à ce phénomène. Que du contraire ! Il suffit d'un incident, d'un manque de courtoisie d'un agent ou encore d'une réaction tardive de la zone de police pour qu'un riverain se forge un avis sur l'ensemble de l'institution communale et diffuse largement son mécontentement sur les réseaux sociaux.

Certaines décisions fédérales, régionales et communautaires ont également renforcé les responsabilités des communes, sans nécessairement transférer les moyens adéquats. D'autres décisions ont tiré vers le haut les besoins et les demandes auprès des collectivités locales et notamment des CPAS.

Enfin, les pouvoirs locaux ne pourront pas relever tous ces défis sans s'appuyer sur des agents engagés, motivés, qualifiés et solidaires.

Nous devons donc faire évoluer les pratiques administratives et accorder une attention aux moyens mis à la disposition des collectivités locales :

- des finances locales maîtrisées ;
- plus de proximité et de visibilité de la police et des services de secours ;
- des communes plus efficaces avec une stratégie intégrée et circulaire, des services de qualité et des managers qui prennent soin et valorisent leurs agents ;
- des administrations qui s'engagent pour la planète dans leurs pratiques quotidiennes ;
- une commune qui investit de façon raisonnée et humaine dans la digitalisation : place aux « wise community » !

### 9.1. Maîtriser les finances de la commune afin d'offrir de meilleurs services aux usagers et de ne pas augmenter la fiscalité

Assurer le bon fonctionnement des pouvoirs locaux, c'est assurer la fourniture de services et d'infrastructures de proximité de qualité. Cependant, ce bon fonctionnement ne peut être garanti qu'au travers de finances locales solides et saines. Et cette situation financière ne dépend pas que des pouvoirs locaux. En effet, les réformes mises en place par les niveaux de pouvoir supérieurs (essentiellement les niveaux fédéraux et régionaux) et la conjoncture économique ont des impacts non négligeables sur les finances publiques de notre Commune.

Les finances communales sont dans le rouge depuis maintenant plusieurs années.

Du côté des pouvoirs locaux, les défis sont multiples : garantir des revenus suffisants, maîtriser les coûts et limiter l'endettement, tout en offrant des services et des infrastructures de proximité de qualité et en contribuant aux contraintes qui s'imposent aujourd'hui à tous les pouvoirs publics (lesquelles nécessitent des investissements).

Les Engagés défendent les éléments suivants vis-à-vis de notre commune et qui ne pourront que les aider dans les années à venir :

- une meilleure prise en charge des zones de secours par le Pouvoir fédéral, à concurrence de 50% de la dotation ;
- demander au Gouvernement fédéral de consacrer davantage de ressources à la mise à jour des données cadastrales afin d'enrayer les pertes en termes d'additionnels au précompte immobilier (PRI) et d'assurer une équité entre les propriétaires ;
- demander que la redevance générale de voirie (qui existe pour le secteur de l'électricité et du gaz) soit élargie au secteur des télécommunications. Il s'agit d'un juste retour financier en cas d'utilisation de la voirie publique à des fins privées ;
- la révision de la norme KUL en ce qui concerne les zones de Police : datant de 1996, cette norme n'a jamais été revue depuis et est totalement obsolète, elle doit donc être revue au plus vite ;
- la prise en charge d'une partie des coûts d'encadrement policier et de sécurisation des gros événements locaux par les organisateurs dès lors que l'État fédéral aura adopté un arrêté d'exécution pour autoriser les communes à utiliser cette solution ;
- la suppression du 1% retenu à la source par le pouvoir fédéral pour la collecte de l'IPP ;
- rationaliser les mécanismes de financement des communes et des CPAS :
  - o limiter drastiquement les appels à projets de la Région ;
  - o augmenter le Fonds de communes de la Région et les dotations versées directement aux communes
  - o appliquer un droit de tirage pour chaque politique sectorielle, sur base de critères et de règles standardisées, comme pour le fonds d'investissement.

Cette réforme permettrait de responsabiliser les communes, d'avoir une prévisibilité des recettes à moyen et long terme, d'alléger le travail administratif pour les fonctionnaires régionaux et communaux, de stopper le saupoudrage des moyens mais aussi de rétablir une équité entre communes, car certaines ne disposent pas des ressources pour répondre adéquatement aux appels à projets ou identifier la totalité des possibilités de financement ;

- le financement du revenu d'intégration sociale à hauteur de 95% par le fédéral (et 5% par la commune) ;
- la revalorisation de la redevance voirie gaz-électricité ;
- créer les conditions propices à une fusion volontaire de communes en incitant, en aidant et en démontrant la plus-value de celle-ci ;
- revoir la législation fondant le chapitre 12 de la loi de 1976 pour le simplifier et favoriser les partenariats publics-associatifs au sein de l'action sociale.

En attendant, les pouvoirs locaux peuvent à leur échelon poursuivre et renforcer certaines actions permettant de dégager quelques marges budgétaires.

Nous proposons de :

- développer la collaboration entre communes pour renforcer l'expertise et l'ingénierie des subsides, appels à projets et partenariats publics-privés et ainsi capter davantage de financements régionaux et européens ou encore nouer des collaborations avec des entreprises ou investisseurs privés ;
- organiser des achats groupés avec d'autres communes de certaines fournitures, marchandises et matières premières, et notamment du gros matériel d'entretien des voiries ;
- mettre en place des services communs à plusieurs communes (informatique, service juridique, marchés publics, PPP...) afin de profiter d'économies d'échelle ;
- digitaliser certains processus ou services à condition que cela génère de réelles économies pour la commune et sans que cela n'altère la qualité des prestations et l'égalité d'accès aux services publics pour tous les usagers ;
- développer un plan de réutilisation des lieux de culte (logement, salle de concert, expositions, etc.), dans le respect du lieu considéré, afin de préserver l'usage du patrimoine culturel ;
- Etc.

## 9.2. Avoir un accès plus rapide et plus facile aux services de police et de secours

Les zones de police et les zones de secours jouent un rôle fondamental pour assurer la sécurité de la population, rassurer chaque personne, et notamment les plus fragiles, prévenir les risques et les dangers, pacifier les relations entre riverains ou encore sauver des vies lors de catastrophes. Les citoyens réclament d'ailleurs plus de proximité avec les agents de police et les services de secours ! Pourtant, en raison de plusieurs décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir, et plus particulièrement par l'État fédéral, les zones de police et de secours sont frappées par manque de prévisibilité des moyens à leur disposition pour les années futures ainsi que d'un sous-financement structurel qui touche à la fois aux dépenses courantes, mais aussi aux frais de personnel et aux cotisations de sécurité sociale. Ceci intervient dans un contexte où les besoins et les attentes des habitants sont de plus en plus importants. Pour Les Engagés, il est urgent d'agir pour reconnaître à sa juste valeur le rôle crucial de la police et des services de secours et leur fournir les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions et au renforcement de leur présence sur le terrain.

Nous proposons de renforcer la présence des agents sur le terrain :

- rehausser les effectifs des zones de police pour atteindre au minimum la norme KUL et revoir celle-ci pour coller aux réalités du moment alors que les chiffres qui la justifient datent de 1996 ;
- réinvestir dans les services de police de proximité ;
- encourager les collaborations entre zones de police pour des enjeux transversaux (lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue, ...);

- digitaliser une partie des processus et des dossiers gérés par les agents de police et renforcer les services de support (facturation, organisation de formations, communication avec les usagers, interventions de base par exemple dans le cadre d'une domiciliation, rédaction de procès-verbaux...) et recruter des auxiliaires de police, administratifs, gardiens de la paix (agents de prévention)... au bénéfice des policiers de première ligne afin de les décharger au maximum de certaines charges ;
- Assurer sur notre commune une permanence de nuit, augmenter les patrouilles de nuit des policiers, à pied et à vélo ;
- Etc.

Nous souhaitons renforcer la formation des agents de police et mieux les équiper :

- améliorer la formation continue des policiers, notamment sur des enjeux spécifiques (cybercriminalité, violence intrafamiliale, harcèlement...)
- inscrire la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des enfants comme une priorité dans la lettre de mission du Chef de corps de la zone de police locale ;
- continuer à investir dans le réseau communal de caméras dans le respect de la vie privée et de la législation (proximité de commerces, parcs et lieux publics...)
- Etc.

Nous voulons également mettre l'accent sur la prévention :

- poursuivre et encourager l'adoption d'un plan de prévention qui associe tous les acteurs de terrain (associatif, police, commune, cpas, école) afin de mener des actions ciblées pour prévenir les situations de conflit, d'incivisme, d'infractions, de dégradations ou de violence ;
- renforcer les politiques de prévention afin de limiter les risques d'incendie, d'accident domestique ou d'intoxication au CO2 ou à d'autres substances toxiques ;
- encourager la création de lieux d'écoute et de dialogue avec les jeunes et développer des actions de prévention et de sensibilisation avec des associations de terrain ;
- Etc.

Nous proposons enfin d'améliorer le fonctionnement des zones de secours :

- renforcer le financement des zones de secours et de leurs acteurs (service incendie, ambulance...)
- soutenir les actions visant à recruter des pompiers volontaires dans la zone de secours ;
- Etc.

### 9.3. Casser les silos, encourager les partenariats et valoriser les agents, pour une administration et des services publics plus efficace et de qualité

Le modèle bureaucratique qui dispose et impose a vécu ! Nous devons fondamentalement changer d'optique et moderniser les organisations publiques afin de mieux répondre aux attentes des citoyens, mais aussi afin d'améliorer l'efficacité des actions qu'elles mènent !

Les autorités locales et les cadres doivent désormais davantage valoriser au sein du personnel, à tous les niveaux, la diversité, la personnalité de chacun, le sens des responsabilités, des résultats et des objectifs, la créativité, la capacité à travailler en équipe et à respecter ses collègues ou encore l'engagement pour la commune. Chaque agent doit enfin se sentir reconnu par sa hiérarchie et être responsabilisé et impliqué dans le fonctionnement de son service et de l'organisation dans son ensemble.

Les organismes locaux doivent donc évoluer vers de nouveaux modes de fonctionnement, mais aussi vers un management humain, une vision stratégique circulaire et une culture organisationnelle renouvelée.

Nous proposons de :

- inscrire le processus d'élaboration et de mise en œuvre du « plan stratégique transversal » dans une démarche circulaire, de manière à renforcer la transversalité des processus et des projets et de prendre en compte l'interdépendance et les interactions entre chaque objectif. Dans ce cadre, veiller à associer les citoyens et toutes les parties prenantes de la commune;
- former les cadres de l'administration communale aux outils du « management humain », une nouvelle approche managériale développée par un réseau de chercheurs et chefs d'entreprises belges et européens et qui a pour ambition de mieux associer les travailleurs dans les décisions managériales et de prendre soin de la reconnaissance de chaque personne et de son travail dans toutes ses dimensions ;
- mettre un nom et un visage sur chaque chef de service (organigramme en ligne et affiché à l'entrée de la commune, avec noms, fonctions, coordonnées, photo...);
- au sein des organismes publics, développer progressivement la culture de projets au sein d'un service et former les gestionnaires de projets aux méthodes agiles et à l'intelligence collective ;
- organiser des enquêtes de satisfaction auprès des usagers lorsque la nature du service le justifie ;
- développer une véritable communication « institutionnelle » (corporate communication) au sein des organismes locaux afin de valoriser les bonnes pratiques, les résultats et les objectifs atteints, de montrer une image positive des agents qui y travaillent ou encore de renforcer la transparence des activités et décisions (rapports d'activité, portes ouvertes, capsules vidéos...);
- faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite ou ayant des difficultés de se déplacer par une politique plain-pied dans toutes les administrations et les services publics ;
- Etc.

#### 9.4. Bénéficiaire d'une administration locale engagée, solidaire et exemplaire

Pour rétablir le lien de confiance entre la population et les institutions publiques, rendre plus acceptable les changements de comportement demandés aux citoyens, mais aussi afin de donner du sens au travail mené par l'ensemble des agents des administrations et renforcer leur

fierté et leur attachement à leur organisation, nous voulons développer une démarche de responsabilité sociétale (RSO) au sein des collectivités locales. Il est important d'intégrer les enjeux sociaux, environnementaux, économiques et humains aux pratiques quotidiennes et aux décisions opérationnelles des différents services et organismes communaux. Officialisée par la norme ISO 26.000, le modèle s'articule autour de sept enjeux complémentaires :

- respecter les droits humains ici ;
- améliorer la gouvernance de l'organisation ;
- améliorer les relations et conditions de travail ;
- respecter l'environnement;
- favoriser la loyauté des pratiques ;
- améliorer les relations avec les citoyens ;
- prendre soin de la communauté et du développement local.

Voilà pourquoi nous proposons de :

- mettre en place dans notre commune une démarche de responsabilité sociétale selon la norme ISO 26.000 ;
- sensibiliser et former le conseil communal et le collège et de les impliquer dans la démarche de manière à pérenniser le processus à long terme ;
- coconstruire un plan d'action qui présente de façon plus détaillée les engagements et les actions à réaliser ;
- évaluer de façon régulière les actions menées et mettre en place des mesures correctives ;
- communiquer sur les actions ;
- intégrer systématiquement des clauses-types relatives à la sobriété, à l'environnement et au climat, dans l'usage des ressources dans les cahiers spéciaux des charges des marchés publics ;
- Etc.

## Digitaliser ensemble et avec lucidité : place à la « wise community »

Hier, nous parlions de dématérialisation de l'information, de numérisation et de traitement rapide des données, de processus digitaux automatiques, de l'Internet et des réseaux sociaux, d'outils multimédias (vidéos, photos...) dans les mains de tous, de télécommunication mobile. Il est désormais question de clouds, des objets connectés et ses millions de capteurs, d'intelligence artificielle, de robots et machines autonomes, de réalité virtuelle (metaverse)... La révolution digitale se poursuit et s'accélère. La commune ne peut pas rester en marge de ce phénomène !

Aujourd'hui, le tout à la technologie ne fait plus sens. Ne parlons plus de « smart city », mais plutôt de « wise community » (communauté humaine intelligente, sage et sobre). Cette nouvelle approche qui évoque la communauté plutôt que la ville, traduit mieux notre volonté d'intégrer tous les territoires, dans la transformation digitale. Elle replace aussi le citoyen au cœur du processus. Les technologies doivent être inclusives, mais aussi au service de la

population et des entreprises et non l'inverse ! Elles doivent se combiner avec des « low tech » et des solutions non technologiques. Elles peuvent régénérer la démocratie en facilitant les débats publics et en favorisant la participation directe des citoyens aux décisions politiques.

Nous proposons de :

- définir et mettre en œuvre une stratégie « wise community » dans chaque commune ou groupe de communes, avec le soutien de la Région. Cette stratégie identifiera des enjeux prioritaires pour lesquels les technologies digitales, combinées à des solutions non technologiques, peuvent apporter des solutions. Elle sera « circulaire » de manière à identifier les interactions entre les différents enjeux et solutions. Les citoyens et les entreprises seront directement impliqués dans la réflexion. La stratégie intégrera aussi les risques et effets pervers induits par la digitalisation. L'approche ne sera pas uniquement communale, mais aussi supracommunale lorsqu'un enjeu peut être géré plus efficacement à une autre échelle.
- développer sur l'ensemble du territoire les infrastructures et équipements nécessaires au déploiement de la stratégie « wise community », en collaboration avec les opérateurs télécom et les acteurs économiques : réseaux, bandes passantes, antennes, appareils connectés, capteurs, identificateurs, afficheurs, processeurs, hotspots publics (en particulier à proximité des endroits non couverts par l'internet haut débit ou lorsque la bande passante est saturée et ne permet pas à l'ensemble des riverains d'y accéder), data centers...
- développer une plateforme « open data » dans la commune ou avec d'autres communes, en accès libre. Les données dont disposent la commune ou ses partenaires seront transférées vers cette plateforme. Elle permettra aux citoyens, aux associations et aux entreprises de disposer gratuitement d'informations sur l'économie, la mobilité, l'environnement, la météo, l'énergie, la sécurité... Ces données pourront être mobilisées plus facilement pour développer de nouveaux services en ligne (publics et privés) et des applications utiles au quotidien des riverains (pluie, chantiers, trafic...);
- permettre à la commune et à ses organismes satellites d'accéder aux données de source authentique des Banques d'Echanges de Données fédérales et régionales, et garantir leur interopérabilité avec les logiciels utilisés par l'administration locale, afin de simplifier les démarches administratives des citoyens (formulaires préencodés) et d'alléger le travail des agents communaux (pas de réencodage) ;
- garantir la sécurité matérielle, numérique et juridique de l'information : définition de règles et de procédures internes à l'administration et aux organismes communaux, respect du RGPD, renforcement des solutions techniques pour protéger les systèmes informatiques des cyberattaques et autres actes malveillants, anonymisation des données, interdiction de revente des informations publiques à des organismes tiers... ;
- demander à la Région de dématérialiser complètement les procédures de permis d'urbanisme, numériser les enquêtes publiques sur le site de la commune, complémentairement aux affiches et renforcer la participation des citoyens aux réflexions et aux orientations sur les grands projets immobiliers ou d'aménagement de l'espace public, en s'appuyant sur les outils numériques ;
- sensibiliser les agents de la commune et la population à l'importance de la sobriété énergétique dans les usages numériques et proposer des formations ou des ateliers (par

- organiser des stages pour les jeunes ou des ateliers pour les adultes dédiés aux « low tech » et aux solutions non technologiques susceptibles de répondre aux mêmes besoins que les outils digitaux, et ce afin de renforcer la résilience des citoyens et de la population en cas de crise ou de panne d'un appareil ou d'un système informatique ;
- Etc.

## 10. Relations extérieures - Une commune connectée au monde qui l'entoure

Faire ville/commune ensemble est le projet qui doit tous nous animer. Pour Les Engagés, le politique doit se rapprocher du citoyen et être davantage efficace. En cela, l'échelon communal est important pour réconcilier le citoyen et la politique. Les communes n'ayant pas vocation à être des entités isolées de leur monde, leur partenariat avec les autres échelons de pouvoir (provincial, régional, fédéral) et ses relations avec des communes européennes et internationales sont importantes pour leur déploiement. Les Engagés prônent des communes qui répondent aux attentes des citoyens, surmontent les défis contemporains, tout en étant collaboratives et ouvertes sur le monde.

### 10.1. Rapprocher les communes voisines autour de partenariats

La complexité institutionnelle de notre pays fait que de nombreux enjeux (mobilité, sécurité, emploi...) sont partagés entre différents niveaux de pouvoirs. Les Engagés souhaitent simplifier le fonctionnement institutionnel. Nous envisageons entretemps d'améliorer les synergies et coopérations entre les communes, les invitant à voir plus large que leurs réalités pour répondre au mieux aux attentes des citoyens. Les communes sont souvent démunies par rapport à des investissements subséquents, **comme par exemple la création d'une piscine.**

Nous proposons de :

- utiliser les structures supracommunales dans le respect du principe de subsidiarité. Les communes proposeraient des projets d'intérêt public au niveau des conférences des bourgmestres. Si un accord peut être trouvé pour l'organiser au travers d'une intercommunale, le projet sera lancé à ce niveau. Si aucun accord n'est trouvé et si le projet porte une vraie plus-value pour le bien commun, **ce sera la mission de l'autorité provinciale de reprendre la main pour mener ce projet à bien ;**
- lier les jumelages à un budget commun pour organiser des actions culturelles communes ;
- organiser des rencontres entre comités de quartier voisins situés dans des communes différentes et soutenir le développement de projets communs. Nous pourrions ainsi créer des dynamiques de proximité, qui dépassent les frontières communales ;
- Etc.

### 10.2. Améliorer le dialogue et la cohérence avec les autres niveaux de pouvoir

Si elle s'effectue au plus proche des citoyens, l'action communale est intimement liée aux autres niveaux de pouvoir, notamment de la Région. Pour Les Engagés, ces relations doivent être

guidées par deux objectifs : une cohérence dans l'action et une information des citoyens au niveau de la commune.

Au-delà des contraintes légales imposées, il faut viser à ce que la politique se réalise et se pense en cohérence, tant avec celle des autres niveaux de pouvoir, qu'avec les communes voisines. De ce point de vue, les différences en termes de majorités politiques avec d'autres entités ne peuvent constituer un obstacle ni justifier l'absence de coopération.

Nous proposons de :

- exiger que les communes soient systématiquement consultées dans le cadre de réformes ou décisions à d'autres niveaux de pouvoir susceptibles d'impacter les finances locales ou le fonctionnement général de la commune ;
- Développer une approche « guichet unique ». Dans un système fédéral comme le nôtre, les acteurs publics sont nombreux et les réglementations parfois complexes. À cet égard, la commune a une responsabilité particulière en tant que pouvoir de proximité. La commune doit donc privilégier le développement de partenariats avec les autres pouvoirs publics afin de développer une approche « guichet unique » pour ses citoyens.
- créer un relais vers d'autres niveaux de pouvoir en ouvrant les locaux communaux pour des permanences des services publics régionaux et fédéraux ;
- Etc.

### 10.3. Rapprocher le citoyen de l'Union européenne au travers de l'action communale

Résolument partisans de l'intégration européenne, Les Engagés estiment que l'Union européenne est bien plus qu'une réalité abstraite représentée par une bureaucratie. L'Europe se vit et se construit également dans nos villes et nos terroirs.

Nous proposons de :

- créer, selon les besoins et les réalités locales, des forums interculturels intégrant les citoyens UE et extra-UE ;
- placer dans nos communes un drapeau européen à côté des drapeaux belge et bruxellois ;
- organiser localement un événement à l'occasion de la fête nationale d'un État membre (en collaboration avec les organisations culturelles/consulat/ambassade du pays en question) ;
- organiser des rencontres communales avec des représentants de l'UE (commission, parlement, eurofonctionnaires...);
- organiser au moins une fois par an un événement (conférence, exposition, projection, jumelage) ayant pour thème l'Europe ;
- former le personnel communal ou coopérer à plusieurs communes pour développer des projets de qualité à la suite d'un appel ;
- Etc.

## 10.4. Régénérer les liens avec d'autres pays du monde

Pour Les Engagés, la solidarité internationale est essentielle pour les communes. Celle-ci passe par tout d'abord par une meilleure coopération avec les autorités locales des pays en voie de développement par le partage d'expériences. Elle passe également par de meilleures actions de sensibilisation et d'éducation sur les enjeux internationaux en s'appuyant, le cas échéant, sur le dynamisme des associations locales et de ses citoyens.

Nous proposons de :

- participer à des réseaux internationaux de communes autour de thématiques spécifiques (convention des maires pour le climat, slow cities, Eurocities, Civitas, Healthy cities...);
- soutenir et promouvoir les associations locales qui œuvrent en faveur des droits humains et de la solidarité internationale (Amnesty, Entraide et Fraternité, l'opération 11.11.11...);
- créer un monument dans la commune dédié aux droits humains ;
- créer un conseil consultatif de solidarité Nord-Sud ;
- inclure dans la note de politique générale un chapitre sur les actions de partenariat Nord-Sud pour la mandature ;
- soutenir l'organisation de petits déjeuners du commerce équitable (ex : Oxfam) dans chaque quartier ;
- désigner un échevin en charge e.a. de la coopération internationale ;
- sensibiliser et impliquer l'administration communale pour qu'elle soit garante de la continuité des projets ;
- accompagner les jeunes qui participent à des événements ou séjours à l'étranger (tournoi de sport, échange linguistique...);
- Etc.

## ANNEXE – Exemples d'indicateurs de suivi par enjeu

Objectifs	Indicateurs
<p><b>SANTE</b> Permettre à chaque habitant de vivre en bonne santé le plus longtemps possible, de se sentir « bien » et de bénéficier de services médicaux et de soin de qualité à proximité de chez soi, avec des délais d'attente limités.</p>	<p>Evolution de l'espérance de vie et de l'espérance de vie en bonne santé. Taux de satisfaction par rapport à sa vie. Nombre de personnes en invalidité de longue durée pour dépressions et burnouts. Taux de suicide. Nombre de médecins généralistes par 1000 habitants.</p>
<p><b>INCLUSIVITE</b> Soutenir et accompagner les plus vulnérables pour qu'ils puissent vivre une vie de qualité, participer à la société et à sa transformation et ne pas être marginalisés.</p>	<p>Part de la population sous le seuil de pauvreté. Taux d'analphabétisme. Part de la population en vulnérabilité numérique (pas d'équipement, pas de couverture à haut débit, pas de compétences...) Longueur de la voirie accessible aux personnes à mobilité réduite. Taux d'emploi et salaire moyen des femmes et des hommes.</p>
<p><b>CLIMAT/ENVIRONNEMENT</b> Transformer la commune en un écosystème « régénéré », c'est-à-dire neutre en carbone, zéro déchet, plus autonome sur le plan énergétique et alimentaire et dans lequel la biodiversité se régénère.</p>	<p>Part des logements avec une PEB &lt; 150 KWh/m<sup>2</sup>/an. Part des hydrocarbures dans la consommation finale d'énergie. Nombre de véhicules électriques en circulation. Evolution de la capacité de production d'énergies renouvelables. Volume d'immondices par ménage par an. Nombre d'arbres et arbustes plantés. Part de la production agricole locale consommée au niveau local. Nombre de fermes certifiées « bio ».</p>
<p><b>TERRITOIRE DES COURTES DISTANCES</b> Organiser le territoire (localisation des fonctions, mobilité, densité...) de manière à réduire la durée des déplacements et l'usage de la voiture.</p>	<p>Nombre de commerces par 1000 habitants. Nombre moyen d'heures passées dans les déplacements par semaine. Nombre de logements situés à plus de 2km d'au moins un service public. Longueur du réseau de pistes et bandes cyclables (en ce compris le Ravel). Taux de remplissage des voitures en heures de pointe. Nombre d'abonnés aux transports publics.</p>

	<p>Nombre de véhicules en circulation en heures de pointe.</p> <p>Nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques.</p> <p>Nombre de stations de véhicules partagés.</p>
<p><b>LIENS</b></p> <p>Développer des liens de qualité entre les habitants et autres usagers et l'attachement à son quartier (qualité du cadre de vie et des espaces publics, patrimoine, sentiment de sécurité...).</p>	<p>Part de la population disant souffrir de solitude.</p> <p>Nombre d'interventions de police pour conflits de voisinage par 1000 habitants.</p> <p>Taux de fréquentation des festivités locales.</p> <p>Nombre d'associations.</p> <p>Nombre d'activités citoyennes organisées par année par 1000 habitants.</p> <p>Degré de satisfaction sur la propreté de son quartier.</p> <p>Sentiment d'insécurité dans son quartier.</p>
<p><b>ENFANCE ET JEUNESSE</b></p> <p>Permettre à chaque enfant et jeune de se réaliser au travers d'activités (école, activités extrascolaires, formations, stages...).</p>	<p>Nombre de places de crèches et d'accueillantes pour 100 enfants âgés de 0 à 2,5 ans.</p> <p>Nombre d'aires de jeux publiques par 1000 habitants.</p> <p>Taux de réussite au CEB et CE1D.</p> <p>Nombre d'activités proposées aux enfants durant les congés scolaires.</p> <p>Nombre d'enfants ne participant à aucune activité extrascolaire permanente. (mouvements de jeunesse, sport, théâtre, musique...) par 1000 habitants.</p> <p>Taux d'emploi chez les jeunes de 20 à 25 ans.</p>
<p><b>ECONOMIE</b></p> <p>Développer l'activité économique dans le marchand (chiffre d'affaires, nombre d'entreprises, jobs...) et le non marchand en veillant à la qualité des emplois, à l'ancrage local du maximum d'entreprises et à leur engagement sociétal.</p>	<p>Taux d'emploi.</p> <p>Nombre de créations d'entreprises dans le secteur marchand et non marchand.</p> <p>Nombre d'emplois dans le secteur marchand et non marchand.</p> <p>Surfaces commerciales vides dans le centre-ville.</p> <p>Revenus moyens par ménage.</p> <p>Taux de satisfaction par rapport à son emploi.</p> <p>Part des entreprises qui réalisent du mécénat ou du sponsoring en faveur de projets, d'activités ou de structures d'intérêt général (club sportif, événement culturels...).</p> <p>Part des entreprises engagées dans une démarche de responsabilité sociétale.</p>

<p><b>DEMOCRATIE, BONNE GOUVERNANCE ET LIBERTE</b> Faire de la commune un espace politique de confiance dans lequel chaque citoyen peut pleinement jouir de ses libertés, se sent entendu et respecté par les mandataires locaux et peut être associé à davantage de décisions politiques et d'actions qui en découlent.</p>	<p>Niveau de confiance des citoyens envers l'institution communale et ses élus. Nombre de messages haineux ou violents sur les réseaux sociaux à l'égard des mandataires locaux. Taux d'absentéisme, de vote nuls ou blancs lors des élections locales. Part des décisions du conseil communal ayant fait l'objet d'une participation directe des citoyens (enquêtes publiques, forums, consultation populaire, sondage...).</p> <p>Part du budget communal affecté à des actions mises en œuvre en dehors de l'administration (budgets participatifs, associations...).</p>
<p><b>FISCALITE ET BONNE ADMINISTRATION</b> Moins taxer les travailleurs et offrir à la population des services de qualité et de proximité</p>	<p>Niveau des centimes additionnels communaux à l'IPP. Solde de financement de la commune. Budget supplémentaire obtenu grâce à la participation à des appels à projets régionaux et européens. Budget économisé grâce à des partenariats publics-privés. Budget économisé grâce à l'engagement citoyen (associatif, aidants proches...).</p> <p>Taux de satisfaction des usagers des services communaux.</p>
<p><b>OUVERTURE A L'ENVIRONNEMENT SUPRACOMMUNAL ET AU MONDE</b> Renforcer les collaborations avec les autres communes, la province, la Région et la Fédération, la participation à des concours et appels à projets internationaux ainsi que la coopération internationale (coopération transfrontalière, jumelage, soutien aux pays en voie de développement...).</p>	<p>Nombre de projets communaux à caractère international. Nombre de projets européens mis en œuvre dans la commune. Nombre d'activités organisées par année en lien avec l'international (jumelage, compétitions sportives, festival culturel...).</p> <p>Nombre d'étudiants/élèves en échange linguistique (locaux à l'étranger et étrangers dans la commune).</p>